

# PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 26/06/2025

A 10H AU SIÈGE DU SYNDICAT  
10 ZA DE LAVEAU  
33 230 SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES

# Table des matières

<b>1- Administration Générale.....</b>	<b>5</b>
1.1- Services Généraux : validation du PV.....	5
1.2- Règlement de service.....	5
1.3- Actualisation des IHTS.....	7
1.4- Mise à jour du tableau des effectifs.....	8
1.5- Rappel sur le fonctionnement de l'ensemble des services au 01/01/2025.....	9
1.6- Le compte financier unique : le CFU.....	9
1.7- Synthèse générale- Résultat cumulé 2024 du syndicat.....	11
1.8- Point sur la ré-USE ou réutilisation des eaux usées traitées (REUT).....	13
1.9- Point sur les CVM (chlorure monomère de vinyl).....	14
1.10- Rapports d'exploitations des exploitants et Rapport sur le Prix et la qualité du service (ou RPQS) 2024.....	15
<b>2- Établissement principal : Services Généraux et Régie D.E.C.I. (290 00).....</b>	<b>16</b>
2.1- Synthèse des adhérents.....	16
2.2- Le Compte financier unique 2024.....	17
2.3- Situation financière depuis 2020.....	18
2.4- Affectation du résultat.....	19
2.5- Budget supplémentaire.....	20
<b>3- Établissement annexe 2 : Eau Potable Dronne (290 42).....</b>	<b>21</b>
3.1- Compte financier Unique 2024.....	21
3.2- Situation financière depuis 2020.....	22
3.3- Affectation du résultat.....	24
3.4- Budget supplémentaire.....	25
<b>4- Établissement annexe 5 : Assainissement Dronne (290 45).....</b>	<b>26</b>
4.1- Compte Financier unique 2024.....	26
4.2- Situation financière depuis 2020.....	27
4.3- Affectation du résultat.....	29
4.4- Budget supplémentaire.....	30
<b>5- Établissement rattaché 1 : Régie Eau Potable (290 10).....</b>	<b>31</b>
5.1- Admissions en non valeurs de créances éteintes.....	31
5.2- Remboursement d'un usager de la régie des eaux.....	31
5.3- Remise gracieuse.....	32
5.4- Cession de véhicules.....	32
5.5- Demande de subventions.....	33
5.6- Compte Financier unique.....	34
5.7- Situation financière depuis 2020.....	35
5.8- Affectation du résultat.....	37
5.9- Budget supplémentaire.....	38
<b>6- Établissement rattaché 2: Régie Assainissement (290 20).....</b>	<b>39</b>
6.1- Admissions en non valeurs de créances éteintes.....	39
6.2- Compte financier unique.....	40
6.3- Situation financière depuis 2020.....	41
6.4- Affectation du résultat.....	43
6.5- Budget supplémentaire.....	44
<b>7- Divers.....</b>	<b>45</b>
7.1- Consultation de la CDC du grand st émilonnais sur la gouvernance du service de l'eau.....	45
7.2- Vocabulaire lié au prix de l'eau.....	45

L'ensemble des documents et des rapports sont téléchargeable sur [www.siaepavi.fr](http://www.siaepavi.fr) / Espace partenaire (en bas de la page).

**LEXIQUE**

**DECI** : Défense Extérieure Contre l'Incendie

**DSP** Délégation de Service Public

**RPQS** Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

**CA** Compte Administratif

**BP** Budget Primitif

**CFU** Compte Financier Unique

**PEI** Prise d'Eau Incendie

**AEAG** Agence de l'Eau Adour Garonne

**CG 33** Conseil Départemental de la Gironde

**DM** Décision Modificative

**BS** Budget Supplémentaire

# 1- PRESENCE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétence Eau Potable et Assainissement	Compétence facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques LAFON	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	-	x	
CALI - Gours	-	x	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	x
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

## Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

*M. le Président remercie l'ensemble des délégués présents de leur participation.*

*Les délégués présents sont d'accord.*

# 2- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## 2.1- SERVICES GÉNÉRAUX : VALIDATION DU PV

La délibération 2025--1-1 valide à l'unanimité le PV du comité syndical du 10/12/2024.

## 2.2- RÈGLEMENT DE SERVICE

*Vu la nature juridique du SIAEPAVID (syndicat mixte),  
Vu la nature juridique de la Régie des Eaux du SIAEPAVID (régie à autonomie financière),  
Vu la nature juridique des contrats de travail des agents du syndicat et de la régie des eaux (public et privé),  
Vu le fonctionnement mutualisé du syndicat et de la régie des eaux,  
Vu l'absence de CSE au sein de la Régie des Eaux du SIAEPAVID,  
Vu l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Gironde du 25/03/2025,*

Le plan du règlement interne est le suivant :

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
Article 1 - Objet.....	3
Article 2 - Champ d'application.....	3
Article 3 - Affichage.....	3
Article 4 - Entrée en vigueur du règlement.....	3
<b>I- L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL</b> .....	<b>4</b>
Article 5 - Hiérarchie et exécution du travail.....	4
Article 6 - Espace Agent.....	4
Article 7 - Horaires de travail.....	4
Article 8 - Lieux de travail.....	6
Article 9 - Absences.....	6
Article 10 - Sortie pendant les heures de travail.....	6
Article 11 - Autorisations exceptionnelles d'absence.....	6
Article 12 - Formation professionnelle.....	9
Article 13 - Congés annuels et journées accordées au titre de la récupération du temps de travail.....	9
Article 14 - Travail à temps non complet.....	11
Article 15 - Travail à temps partiel sur demande.....	11
Article 16 - Durée, rythme de travail et absences des agents à temps réduit.....	11
<b>II- LE COMPORTEMENT PROFESSIONNEL</b> .....	<b>12</b>
Article 17 - Neutralité du service public.....	12
Article 18 - Courtoisie et tenue vestimentaire.....	12
Article 19 - Discrétion des agents.....	12
Article 20 - Harcèlement.....	13
Article 21 - Usage privatif des locaux et du matériel.....	13
Article 22 - Circulation des personnes dans les locaux.....	13
Article 23- Discipline.....	13

<b>III - RÈGLES RELATIVES A L'HYGIÈNE ET A LA SECURITE.....</b>	<b>16</b>
Article 24 - Respect des règles d'hygiène et de sécurité.....	16
Article 25 - Visite médicale.....	16
Article 26 - Utilisation du matériel et usage des locaux de la collectivité conforme aux règles d'hygiène et de sécurité.....	16
Article 27 - Usage des véhicules de la collectivité.....	17
Article 28 - Hygiène des locaux et du personnel.....	17
Article 29 - Lutte et protection contre l'incendie.....	17
Article 30 - Accidents du travail et accident de trajet.....	17
Article 31 - Droit de retrait.....	18
Article 32 - Substances interdites au travail.....	18
<b>IV- DIVERS.....</b>	<b>19</b>
Article 33 - Le droit de grève.....	19
Article 34 - Avantages sociaux.....	19
<b>V- ANNEXES.....</b>	<b>20</b>
• Annexe 1: Espace Agent	
• Annexe 2: Mode de calcul dans l'acquisition des RTT	
• Annexe 3 : Règlement de l'astreinte de service	
• Annexe 4: Règlement relatif au télétravail	
• Annexe 5: Règlement de formation	
• Annexe 6: Déontologie des agents	
• Annexe 7: Charte d'utilisation des ressources informatiques et de communications	
• Annexe 8: Livret d'accueil des agents	
• Annexe 9: Conditions d'utilisation des véhicules de service	
• Annexe 10: Règlement relatif au droit syndical	
• Annexe 11: Attribution des tickets restaurants	
• Annexe 12: Indemnités de remboursement des frais de missions	
• Annexe 13: Dossier prévoyance	
• Annexe 14: Dossier complémentaire santé	
• Annexe 15 : Géolocalisation des véhicules	
• Annexe 16: Récépissé	

**La délibération 2025--1-2 valide à l'unanimité la mise en place d'un règlement intérieur pour le fonctionnement des services**

## **2.3- ACTUALISATION DES IHTS**

*La préfecture a demandé au SIAEPAVID de reprendre une délibération dans le cadre des heures supplémentaires.*

*Dans le cadre des services, les heures supplémentaires sont prioritairement récupérées en temps de travail.*

**La délibération 2025--1-3 valide à l'unanimité la mise en place d'un règlement intérieur pour le fonctionnement des services**

## 2.4- MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Grade ou Emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire au 01/10/2024	Effectif budgétaire au 01/06/2025	Effectif	
					pourvu	vacant
<b>SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne</b>						
<b>Emploi permanent fonctionnaire</b>						
Ingénieur territorial*	A	35h00	1	1		1
Technicien territorial	B	35h00	1	1	1	
Adjoint administratif principal territorial de 1ère classe	C	35h00	1			
<b>Emploi permanent non-titulaire</b>						
Ingénieur contractuel / Directeur	A	35h00	1	1	1	
<b>TOTAL SIAEPAVID</b>			<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Régie des Eaux du SIAEPAVID</b>						
<b>Emploi permanent non-titulaire</b>						
Ingénieur contractuel / Directeur	A					
<b>Emploi permanent fonctionnaire</b>						
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	35h00	1	1		1
Technicien territorial*	B	35h00	2	2	1	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe*	C	35h00	1	1		1
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35h00	1	1	1	
<b>Personnel de droit privé</b>						
Responsable du service technique	Cadre	35h00	1	1	1	
Chargée des abonnés	Employé	35h00	3	3	3	
Chargée des abonnés 50%	Employé	17h30	1	1		1
Agent d'entretien	Employé	10h00	1	1	1	
Assistante Administrative	Employé	35h00	1	1	1	
Comptable (détachée du syndicat)	Employé	35h00	1	1	1	
Electromécanicien - Automaticien	Technicien	35h00	1	1	1	
Electromécanicien	Technicien	35h00	2	2	2	
Géomaticien	Technicien	35h00	1	1	1	
Agent de contrôle	Technicien	35h00	2	2	2	
Agents de réseaux polyvalents (ou Fontainiers polyvalents)	Ouvrier	35h00	6	6	5	1
<b>TOTAL Régie des Eaux</b>			<b>25</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>29</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>6</b>
* poste ouvert car promotion ou avancement possible						
Agent du Syndicat mis à disposition de la régie des Eaux						

La délibération 2025-1-4 valide à l'unanimité le tableau des effectifs au 01/06/2025

## 2.5- RAPPEL SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DES SERVICES AU 01/01/2025

Par arrêté préfectoral du 27/12/2019, la fusion du SIEA de la Vallée de la Dronne et du SIAEPA de la Vallée de l'Isle est actée avec la création du SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne.

Le contrat de DSP Eau Potable- Les Eglisottes liant le SIAEPAVID à SUEZ a pris fin par anticipation (accord avec SUEZ) le 31/12/2023.

**Depuis le 01/01/2024, l'architecture comptable des services est la suivante :**

- **1 établissement principal à autonomie juridique et financière** : Services Généraux et DECI
- **2 budgets annexes** : correspondant chacun à un contrat de DSP
- **2 budgets rattachés à autonomie financière** (Régie Eau et Régie Assainissement)

**Le syndicat doit donc gérer administrativement 5 budgets différents en 2024.**

## 2.6- LE COMPTE FINANCIER UNIQUE : LE CFU

**Le comité syndical doit délibérer, pour la première fois,** sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

**Le CFU en bref :**

- c' est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».
- il **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Il **simplifie** les procédures, car sa production est totalement **dématérialisée**.

**Il y a 4 maquettes de CFU à la disposition des collectivités :**

- CFU M57 voté par nature
- CFU M57 voté par fonction
- CFU M57 pour les collectivités de moins de 3500 habitants
- **CFU pour les SPIC (M4)**

Elles ont toutes la même structure en quatre parties :

- I. Informations générales et synthétiques
- II. Exécution budgétaire
- III. États financier
- IV. États annexés

**Ce que le CFU apporte dès aujourd'hui**

- Une information financière **plus simple** et **plus lisible** : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également **enrichie**, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un **travail collaboratif** simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document **commun**. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

## Plus précisément, focus sur les principales nouveautés

- Le CFU met en évidence, dès sa partie I « *Informations générales et synthétiques* », des **informations clés** sur la situation financière de la collectivité, en particulier :
  - ✓ la présentation rénovée des ratios distingue des ratios par habitant et des ratios de structure et d'analyse financière avec deux nouveautés : **le taux d'épargne nette et le calcul de la capacité de désendettement** ;
  - ✓ une nouvelle présentation des résultats ;
  - ✓ le bilan et le compte de résultat synthétiques ;
  - ✓ les taux des contributions et produits afférents.
- La lecture de l'**exécution budgétaire** modernisée (partie II) se complète d'une **vision patrimoniale** (partie III). Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.
- Les « états annexés » (partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion. Les états figurant dans la partie IV du CFU expérimental correspondent à certaines annexes du cadre de compte administratif. Par mesure de **simplification**, toutes ne figurent pas dans le CFU. Le CFU permet ainsi de supprimer des états qui ne sont plus jugés utiles, et de mettre davantage en lumière les informations pertinentes. Certaines informations ont été remontées en début de CFU afin de les mettre en exergue (périmètre, modalités de vote).
- Une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de **contrôles automatisés** entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU. Si des discordances subsistaient, elles apparaîtraient avant la page des signatures du CFU.

### En résumé :

Composition du CFU	Ce que vous y trouverez
I) Informations générales et synthétiques	Une vue panoramique sur les principales données : ratios, résultats globaux et bilans synthétiques
II) Exécution budgétaire	Le compte rendu de l'exécution budgétaire : la vue d'ensemble, qui vous présente les grands équilibres, est fournie par l'ordonnateur et les vues détaillées par le comptable.
III) États financiers	La vision patrimoniale : le bilan et le compte de résultat et l'annexe si votre collectivité expérimente aussi la certification des comptes
IV) États annexés	Des précisions que vous trouviez précédemment dans les annexes du compte administratif. Seuls les états conservant une pertinence sont retenus dans le CFU. Vous disposez ainsi de focus sur des questions budgétaires (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, détail des subventions, annexe environnementale ou gestion pluriannuelle...) ou comptables (état de la dette, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice liés à des opérations particulières).

### Ce que le CFU ne change pas

- L'architecture budgétaire de la collectivité. C'est pourquoi un CFU est établi pour les budgets « éligibles » qui produisaient jusqu'à aujourd'hui un compte administratif et un compte de gestion;
- La date de vote du CFU de l'exercice N** : comme pour le compte administratif, elle doit intervenir au plus tard le **30 juin N+1** ;
- Les modalités de vote : comme pour le compte administratif, le maire ou le président devra quitter la salle au moment du vote sur le CFU.**

## Le CFU : une obligation légale à anticiper

L'expérimentation du CFU a porté sur la période couvrant les exercices budgétaires 2021 à 2023. Près de 5000 collectivités y ont participé.

Le Gouvernement a rendu au Parlement un bilan sur l'expérimentation fin 2023.

Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le **CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026** pour l'ensemble des budgets éligibles sous instruction M57 et M4.

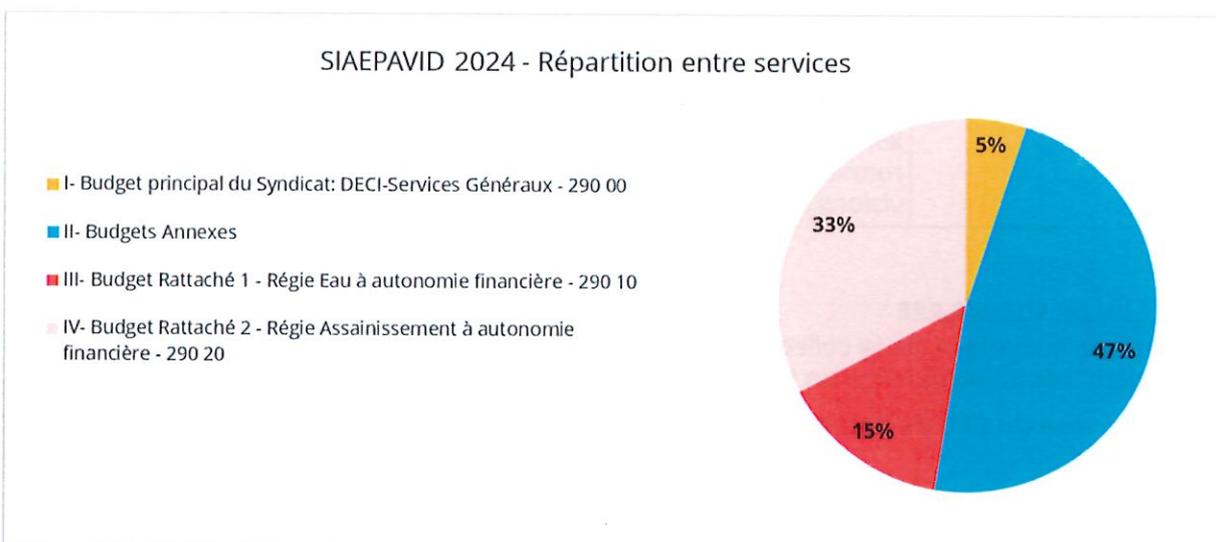
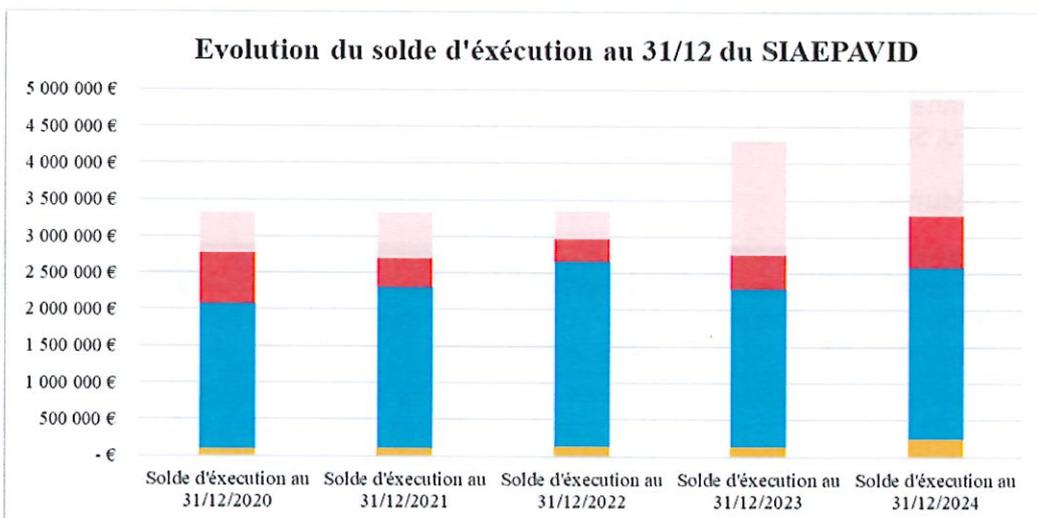
**Le service comptabilité étant prêt la mise en place des CFU sera actée pour les données 2024.**

*Remarques : le service comptabilité était prêt depuis 2023, mais il n'y avait pas de tests programmés pour les services en M49 sur notre secteur ! La candidature du SIAEPAVID à l'expérimentation a donc été refusée.*

## 2.7- SYNTHÈSE GÉNÉRALE- RÉSULTAT CUMULÉ 2024 DU SYNDICAT

Le résumé de chaque service est le suivant pour l'année 2024 ; 5<sup>ème</sup> année d'existence du SIAEPAVID.

**Au 31/12/2024, le solde d'exécution cumulé pour l'ensemble des services s'élève à 4 902 924,57 €.**



Le tableau ci-après résume les chiffres par service.

	Solde d'exécution au 31/12/2020	Solde d'exécution au 31/12/2021	Solde d'exécution au 31/12/2022	Solde d'exécution au 31/12/2023	Solde d'exécution au 31/12/2024
<b>I- Budget principal du Syndicat: DECI-Services Généraux - 290 00</b>					
Investissement	- €	6 119,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	2 555,79 €
Fonctionnement	86 913,50 €	102 949,77 €	117 484,55 €	119 243,87 €	244 614,52 €
<b>Sous Total I</b>	<b>86 913,50 €</b>	<b>109 068,77 €</b>	<b>130 484,55 €</b>	<b>132 243,87 €</b>	<b>247 170,31 €</b>
<b>II- Budgets Annexes</b>					
<b>290 41 Eau Eglisottes</b>					
Investissement	- 202 140,19 €	300 872,32 €	244 973,40 €	218 807,69 €	
Fonctionnement	5 134,44 €	5 881,46 €	696,95 €	40 260,34 €	
<b>Sous-total 290 41</b>	<b>- 197 005,75 €</b>	<b>306 753,78 €</b>	<b>245 670,35 €</b>	<b>259 068,03 €</b>	<b>- €</b>
<b>290 42 Eau Dronne</b>					
Investissement	164 547,92 €	- 189 108,71 €	- 35 681,23 €	287 237,61 €	475 960,47 €
Fonctionnement	217 137,20 €	212 918,62 €	329 255,58 €	165 198,23 €	323 749,94 €
<b>Sous-total 290 42</b>	<b>381 685,12 €</b>	<b>23 809,91 €</b>	<b>293 574,35 €</b>	<b>452 435,84 €</b>	<b>799 710,41 €</b>
<b>290 43 Assainissement Les Eglisottes</b>					
Investissement	287 027,73 €	596 486,95 €	288 170,82 €		
Fonctionnement	73 497,38 €	95 206,26 €	165 579,33 €		
<b>Sous-total 290 43</b>	<b>360 525,11 €</b>	<b>691 693,21 €</b>	<b>453 750,15 €</b>		
<b>290 44 Assainissement Abzac</b>					
Investissement	- 3 215,67 €	161 127,59 €	256 465,50 €		
Fonctionnement	189 680,87 €	143 332,59 €	131 693,69 €		
<b>Sous-total 290 44</b>	<b>186 465,20 €</b>	<b>304 460,18 €</b>	<b>388 159,19 €</b>		
<b>290 45 Assainissement Dronne</b>					
Investissement	657 258,35 €	115 572,10 €	449 521,96 €	1 230 570,78 €	1 181 872,96 €
Fonctionnement	399 986,02 €	474 096,07 €	528 641,98 €	210 456,24 €	351 134,32 €
<b>Sous-total 290 45</b>	<b>1 057 244,37 €</b>	<b>589 668,17 €</b>	<b>978 163,94 €</b>	<b>1 441 027,02 €</b>	<b>1 533 007,28 €</b>
<b>290 46 Assainissement St Seurin sur</b>					
Investissement		289 681,83 €	322 863,91 €		
Fonctionnement		301 231,26 €	89 176,65 €		
<b>Sous-total 290 46</b>		<b>590 913,09 €</b>	<b>412 040,56 €</b>		
<b>Sous Total II</b>	<b>1 985 919,80 €</b>	<b>2 200 544,56 €</b>	<b>2 525 688,19 €</b>	<b>2 152 530,89 €</b>	<b>2 332 717,69 €</b>
Investissement	903 478,14 €	1 280 751,08 €	1 539 314,36 €	1 749 616,08 €	1 660 389,22 €
Fonctionnement	972 349,41 €	1 335 616,03 €	1 362 528,73 €	535 158,68 €	919 498,78 €
<b>Sous Total I+II</b>	<b>1 875 827,55 €</b>	<b>2 616 367,11 €</b>	<b>2 901 843,09 €</b>	<b>2 284 774,76 €</b>	<b>2 579 888,00 €</b>
<b>III- Budget Rattaché 1 - Régie Eau à autonomie financière - 290 10</b>					
Investissement	695 099,88 €	470 798,44 €	228 922,60 €	177 779,85 €	80 435,76 €
Fonctionnement	- 3 472,40 €	- 81 263,47 €	83 160,48 €	289 322,83 €	638 126,14 €
<b>Total III</b>	<b>691 627,48 €</b>	<b>389 534,97 €</b>	<b>312 083,08 €</b>	<b>467 102,68 €</b>	<b>718 561,90 €</b>
<b>IV- Budget Rattaché 2 - Régie Assainissement à autonomie financière - 290 20</b>					
Investissement	516 719,25 €	320 850,21 €	- 221 522,98 €	298 652,69 €	1 031 552,95 €
Fonctionnement	44 032,75 €	302 955,42 €	611 654,90 €	1 268 983,63 €	572 921,72 €
<b>Total IV</b>	<b>560 752,00 €</b>	<b>623 805,63 €</b>	<b>390 131,92 €</b>	<b>1 567 636,32 €</b>	<b>1 604 474,67 €</b>
<b>TOTAL SYNDICAT</b>					
Investissement	2 115 297,27 €	2 072 399,73 €	1 546 713,98 €	2 226 048,62 €	2 772 377,93 €
Fonctionnement	1 012 909,76 €	1 557 307,98 €	2 057 344,11 €	2 093 465,14 €	2 130 546,64 €
<b>Total I + II + III + IV</b>	<b>3 128 207,03 €</b>	<b>3 629 707,71 €</b>	<b>3 604 058,09 €</b>	<b>4 319 513,76 €</b>	<b>4 902 924,57 €</b>

Pour mémoire, chaque service rattaché à autonomie financière doit être positif impérativement.

## 2.8- POINT SUR LA RÉ-USE OU RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES (REUT)

La réutilisation des eaux usées traitées est un sujet très à la mode dans les médias.

En effet, l'état a fixé un objectif de 10 % d'utilisation des volumes d'eau traitées sur le territoire dans son plan Eau 2023.

Pour pouvoir mettre en place de la réutilisation des eaux usées traitées, compte tenu des lourds investissements qui y sont liés, il est nécessaire de faire une étude de recensement des besoins potentiels autour des stations d'épuration.

Il est proposé, par conséquent, de lancer une étude de ce type pour l'ensemble des stations d'épuration du syndicat.

	Capacité des stations d'épuration en Equivalents Habitants	Part en %	Compte budgétaire
Secteur Régie (10 stations d'épuration)	13 100	59 %	290 20
Secteur DSP- SAUR (1 station d'épuration)	9 200	41 %	290 45
<b>TOTAL</b>	<b>22 300</b>	<b>100 %</b>	<b>Syndicat</b>

La délibération 2025-1-5 valide à l'unanimité le tableau des effectifs au 01/06/2025

## 2.9- POINT SUR LES CVM (CHLORURE MONOMÈRE DE VINYL)

Conformément aux recommandations de l'ARS, le comité syndical décide de mettre en œuvre les restrictions d'usages dans les secteurs identifiés du territoire syndical lorsque les analyses en CVM ne reviennent pas à un retour à la normale dans les 3 mois après le constat initial.

Ces restrictions s'accompagneront d'une communication renforcée auprès des usagers concernés.

Pour les foyers concernés par une restriction d'usages, le syndicat propose de mettre en place un volume d'eau de 10 m<sup>3</sup> annuellement qui ne seront pas facturés à l'utilisateur. Ce volume correspond au volume d'eau issu des purges au robinet situé dans le domaine privé avant utilisation par l'utilisateur.

La délibération 2025-1-6 valide à l'unanimité la procédure de restrictions d'usage de l'eau potable en cas de présence de CVM dans le réseau et la mise en place d'une tarification particulière adaptée

## 2.10- RAPPORTS D'EXPLOITATIONS DES EXPLOITANTS ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (OU RPQS) 2024

Le portail SISPEA, sur internet, sur lequel nos services doivent déclarer les données d'exploitation 2024 pour alimenter la base nationale des données sur l'eau ne sera opérationnel qu'à partir de fin juin 2025 (contrairement aux années précédentes où il était possible de saisir les données dès le mois de mars).

Par conséquent, les rapports d'exploitation et les RPQS ne pourront être présentés qu'au prochain comité syndical. L'échéance réglementaire pour déclarer ces données étant fixée au 30 septembre, un comité syndical devra être programmé avant cette date.

La date prévisionnelle a été fixée au jeudi 18 septembre 2025 à 10h00.



*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]*

# 3- ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL : SERVICES GÉNÉRAUX ET RÉGIE D.E.C.I. (290 00)

## 3.1- SYNTHÈSE DES ADHÉRENTS

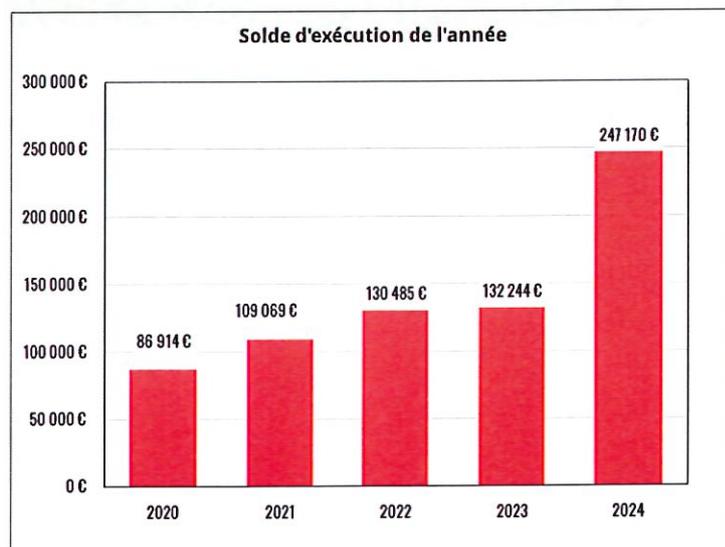
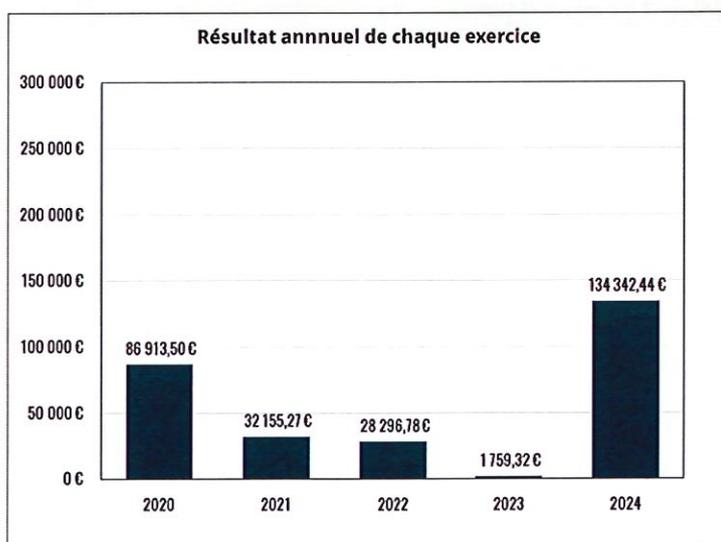
Communes	Date de la délibération	Année de mise en œuvre
Saint Seurin sur l'Isle	12/09/2019	2020
Abzac	16/09/2019	2020
Petit Palais et Cornemps	23/09/2019	2020
Puynormand	26/03/2021	2022
Les Eglisottes et Chalaures	09/06/2021	2022
Saint Antoine sur l'Isle	11/06/2021	2022
Saint Christophe de Double	05/01/2022	2025 délibération transmise en février 2025
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	

## 3.2- LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	118 832,00 €	340 022,13 €	458 854,13 €
	Titres émis (réalisés) ou recettes	B	28 095,11 €	436 842,59 €	464 937,70 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisations budgétaire total	D	67 416,00 €	431 850,00 €	499 266,00 €
	Mandats émis (réalisés) ou dépenses	E	38 539,32 €	292 055,94 €	330 595,26 €
	Restes à réaliser	F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>= (Titres - Mandats)</b>	<b>G = B-E</b>	<b>-10 444,21 €</b>	<b>144 786,65 €</b>	<b>134 342,44 €</b>
Résultats antérieurs reportés (Excédent ou Déficit)		H	13 000,00 €	99 827,87 €	112 827,87 €
<b>Solde (Investissement) et Résultat de clôture (Fonctionnement)</b>		<b>G+H</b>	<b>2 555,79 €</b>	<b>244 614,52 €</b>	<b>247 170,31 €</b>
Différence entre les restes à réaliser		I = C-F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat Cumulé</b>		<b>G+H+I</b>	<b>2 555,79 €</b>	<b>244 614,52 €</b>	<b>247 170,31 €</b>

La délibération 2025-1-7 valide le compte financier unique du service 290 00

## 3.3- SITUATION FINANCIÈRE DEPUIS 2020



Le solde d'exécution en fin 2024 est positif : 247 170 € €.

### 3.4- AFFECTATION DU RÉSULTAT

Transcription budgétaire 2025 de l'affectation du résultat 2024				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté	D 001 solde d'exécution N-1	R 001	R 1068
			0,00 €	

La délibération 2025-1-8 valide l'affectation du résultat 2024 du service 290 00

### 3.5- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Service 290 00	Sens	Proposé BS I	Report II	BP III	DM IV	Cumulé I+II+III+IV	Réalisé pour info
Fonctionnement	Dépenses	123 000 €	0 €	353 200 €	0 €	476 200 €	113 670 €
Fonctionnement	Recettes	244 615 €	0 €	353 200 €	0 €	597 815 €	199 403 €
<b>Hypothèse de résultat Fonctionnement : Recettes- Dépenses</b>						<b>121 615 €</b>	
Investissement	Dépenses	0 €	0 €	33 000 €	0 €	33 000 €	0 €
Investissement	Recettes	2 600 €	0 €	33 000 €	0 €	35 600 €	0 €
<b>Hypothèse de résultat Investissement: Recettes- Dépenses</b>						<b>2 600 €</b>	

La délibération 2025-1-9 valide le budget supplémentaire service 290 00 de 2025

# 4-ÉTABLISSEMENT ANNEXE 2 : EAU POTABLE DRONNE (290 42)

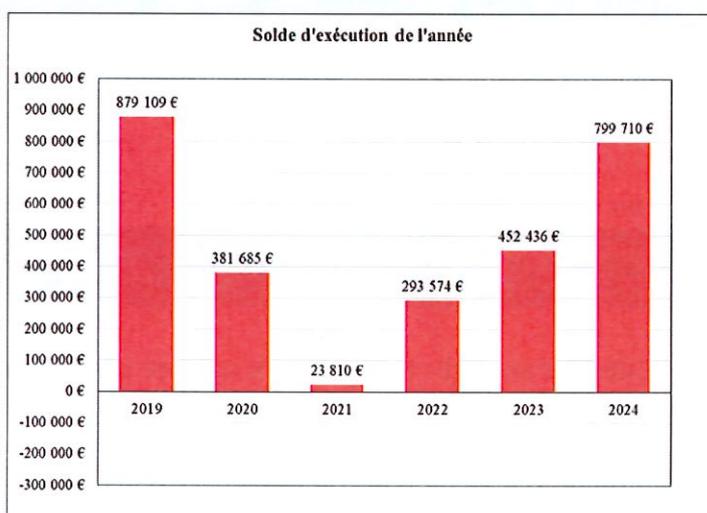
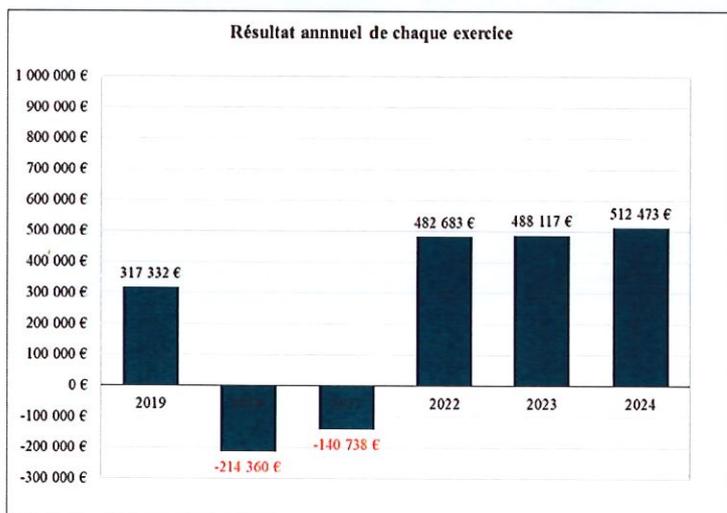
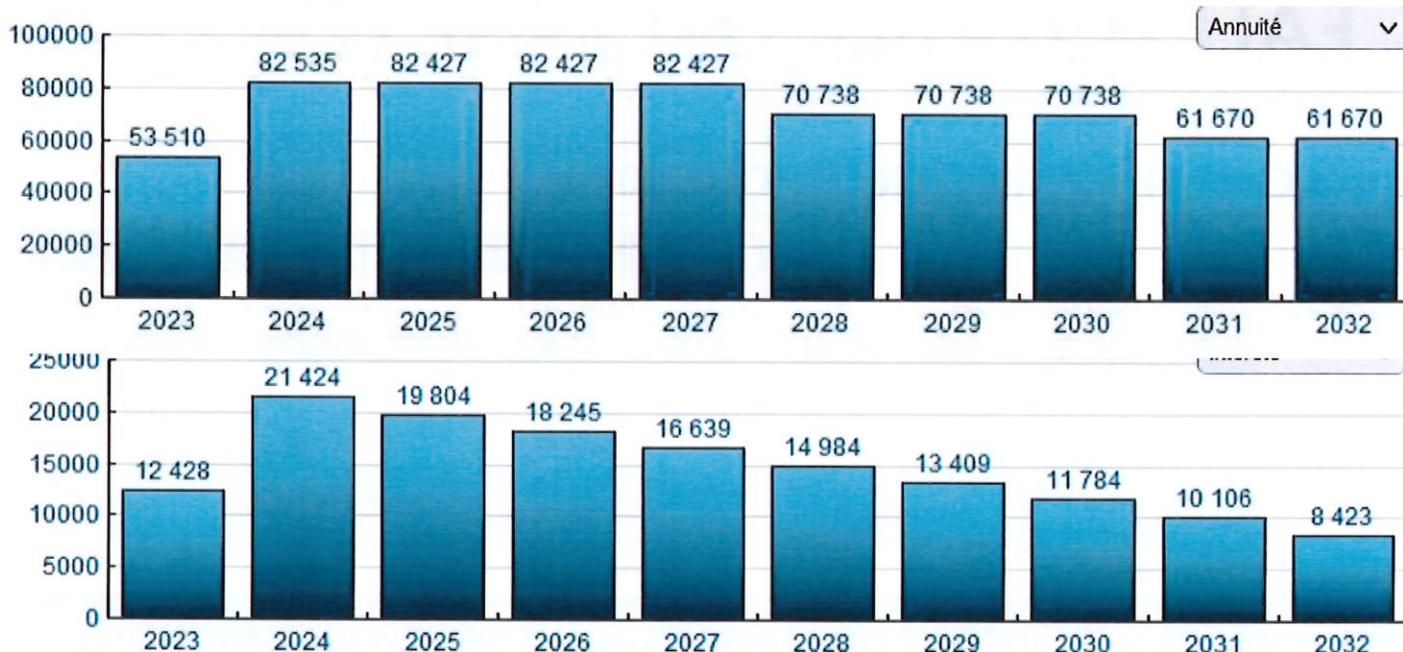
## 4.1- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	390 262,39 €	320 500,00 €	710 762,39 €
	Titres émis (réalisés) ou recettes	B	325 929,99 €	565 902,54 €	891 832,53 €
	<i>Restes à réaliser</i>	C	0,00 €		0,00 €
Dépenses	Autorisations budgétaire total	D	668 500,00 €	320 500,00 €	989 000,00 €
	Mandats émis (réalisés) ou dépenses	E	137 207,13 €	242 152,60 €	379 359,73 €
	<i>Restes à réaliser</i>	F	314 795,14 €	0,00 €	314 795,14 €
Résultat de l'exercice	= (Titres - Mandats)	G = B-E	188 722,86 €	323 749,94 €	512 472,80 €
Résultats antérieurs reportés (Excédent ou Déficit)		H	287 237,61 €	0,00 €	287 237,61 €
<b>Solde (Investissement) et Résultat de clôture (Fonctionnement)</b>		<b>G+H</b>	<b>475 960,47 €</b>	<b>323 749,94 €</b>	<b>799 710,41 €</b>
<i>Différence entre les restes à réaliser</i>		<i>I = C-F</i>	-314 795,14 €	0,00 €	-314 795,14 €
Résultat Cumulé		G+H+I	161 165,33 €	323 749,94 €	484 915,27 €

La délibération 2025-1-10 valide le compte unique financier du service 29 0 42

## 4.2- SITUATION FINANCIÈRE DEPUIS 2020

Il y a 5 emprunts sur le service ; se terminent en 2027, 2030, 2034 et 2038.



La situation redevient correcte, il est nécessaire de rester vigilant sur ce service.

## 4.3- AFFECTATION DU RÉSULTAT

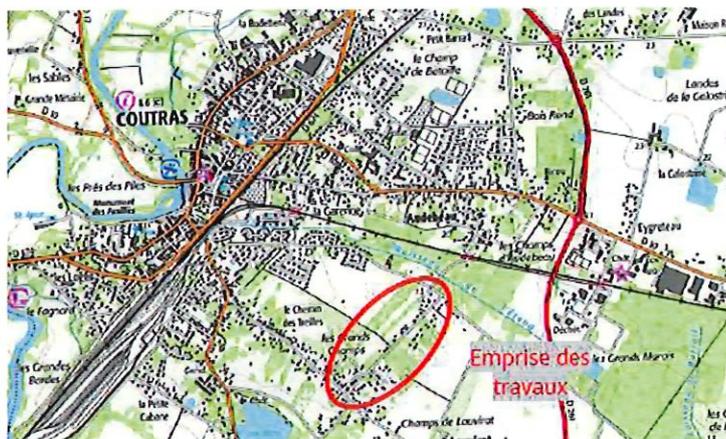
Transcription budgétaire 2025 de l'affectation du résultat 2024				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté	D 001 solde d'exécution N-1	R 001	R 1068

La délibération 2025-1-11 valide l'affectation du résultat 2024 du service 290 42

## 4.4- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Pour les besoins du service, il est proposé de réaliser des travaux de renforcement et de renouvellement de la canalisation en amiante ciment sujette à de nombreuses casses : 914 m et 49 branchements à reprendre.

L'opération est inscrite sous le numéro **10032 -Coutras** –renouvellement Chemin des Treilles pour un montant de 240 000 € HT.



Service 290 42	Sens	Proposé BS I	Report II	BP III	DM IV	Cumulé I+II+III+IV	Réalisé pour info
Fonctionnement	Dépenses	76 000 €	0 €	851 798 €	0 €	927 798 €	42 778 €
Fonctionnement	Recettes	80 000 €	0 €	851 798 €	0 €	931 798 €	506 042 €
<b>Hypothèse de Résultat Fonctionnement : Recettes- Dépenses</b>						4 000 €	
Investissement	Dépenses	320 000 €	314 795 €	657 000 €	0 €	977 000 €	219 000 €
Investissement	Recettes	879 711 €	0 €	657 000 €	0 €	1 536 711 €	0 €
<b>Hypothèse de Résultat Investissement: Recettes- Dépenses</b>						559 711 €	

La délibération 2025-1-12 valide le budget supplémentaire 2025 du service 290 42

# 5- ÉTABLISSEMENT ANNEXE 5 : ASSAINISSEMENT DRONNE (290 45)

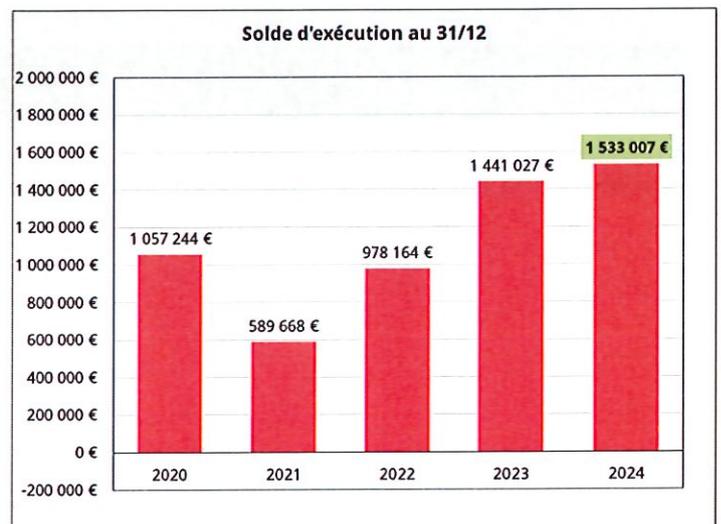
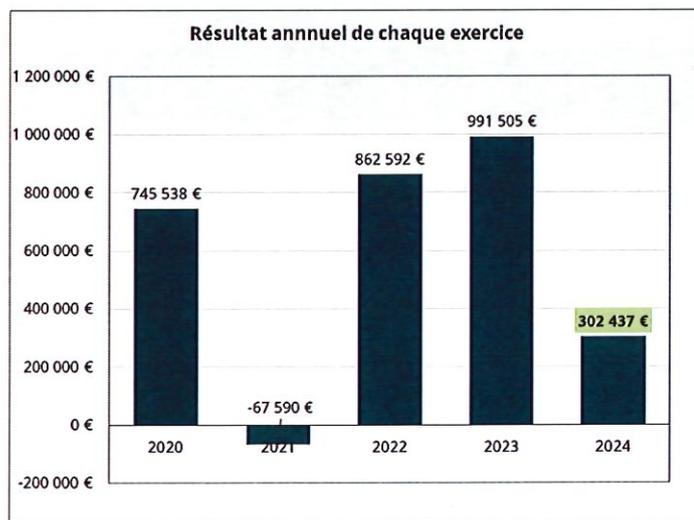
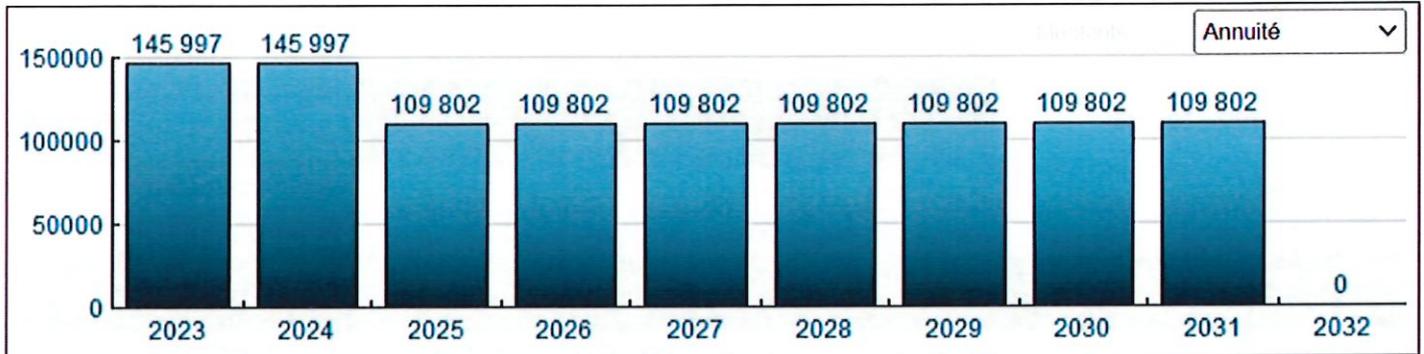
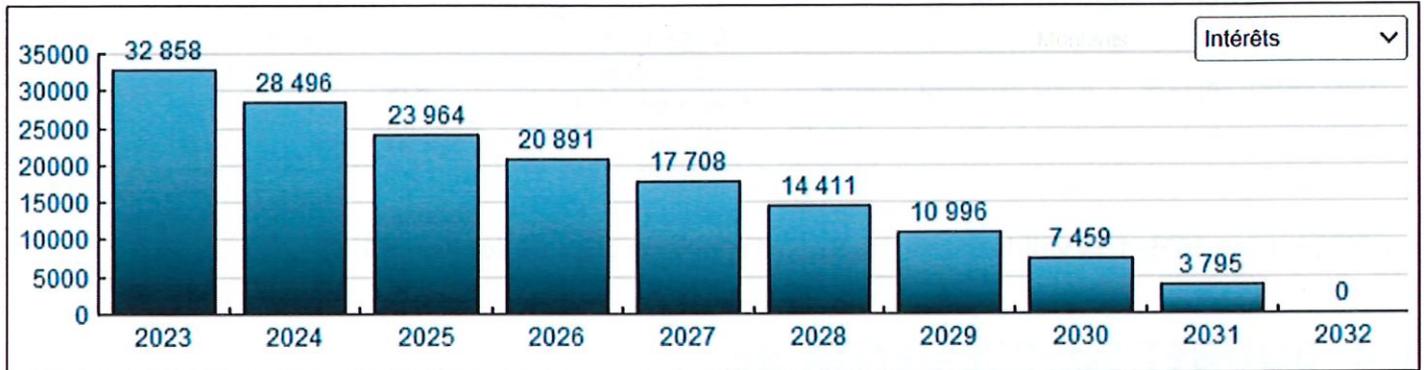
## 5.1- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	835 529,24 €	468 000,00 €	1 303 529,24 €
	Titres émis (réalisés) ou recettes	B	479 718,20 €	679 923,72 €	1 159 641,92 €
	<i>Restes à réaliser</i>	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisations budgétaire total	D	1 788 600,00 €	468 000,00 €	2 256 600,00 €
	Mandats émis (réalisés) ou dépenses	E	528 416,02 €	328 789,40 €	857 205,42 €
	<i>Restes à réaliser</i>	F	686 000,00 €	0,00 €	686 000,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>= (Titres - Mandats)</b>	<b>G = B-E</b>	<b>-48 697,82 €</b>	<b>351 134,32 €</b>	<b>302 436,50 €</b>
Résultats antérieurs reportés (Excédent ou Déficit)	H	1 230 570,78 €	0,00 €	1 230 570,78 €	
<b>Solde (Investissement) et Résultat de clôture (Fonctionnement)</b>	<b>G+H</b>	<b>1 181 872,96 €</b>	<b>351 134,32 €</b>	<b>1 533 007,28 €</b>	
<i>Différence entre les restes à réaliser</i>	<i>I = C-F</i>	-686 000,00 €	0,00 €	-686 000,00 €	
<b>Résultat Cumulé</b>	<b>G+H+I</b>	<b>495 872,96 €</b>	<b>351 134,32 €</b>	<b>847 007,28 €</b>	

La délibération 2025-1-13 valide le compte financier unique 2024 du service 290 45

## 5.2- SITUATION FINANCIÈRE DEPUIS 2020

Le service possède 3 emprunts qui se terminent en 2024 et 2031.



Les audits à venir doivent programmer les travaux prévisionnels futurs.

## 5.3- AFFECTATION DU RÉSULTAT

Transcription budgétaire 2025 de l'affectation du résultat 2024				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté	D 001 solde d'exécution N-1	R 001	R 1068
			1 181 872,96 €	351 134,32 €

La délibération 2025-1-14 valide le compte financier unique 2024 du service 290 45

## 5.4- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Service 290 45	Sens	Proposé BS I	Report II	BP III	DM IV	Cumulé I+II+III+IV	Réalisé pour info
Fonctionnement	Dépenses	63 000 €	0 €	636 800 €	0 €	699 800 €	32 355 €
Fonctionnement	Recettes	65 000 €	0 €	636 800 €	0 €	701 800 €	0 €
<b>Hypothèse de Résultat Fonctionnement : Recettes- Dépenses</b>						<b>2 000 €</b>	
Investissement	Dépenses	112 300 €	686 000 €	979 400 €	0 €	1 091 700 €	253 700 €
Investissement	Recettes	1 633 010 €	0 €	979 400 €	0 €	2 612 410 €	0 €
<b>Hypothèse de Résultat Investissement: Recettes- Dépenses</b>						<b>1 520 710 €</b>	

La délibération 2025-1-15 adopte le budget supplémentaire 2025 du service 290 45

# 6-ÉTABLISSEMENT RATTACHÉ 1 : RÉGIE EAU POTABLE (290 10)

## 6.1- ADMISSIONS EN NON VALEURS DE CRÉANCES ÉTEINTES

*Rappel : suite à décision de justice : surendettement...*

Listes	Service	Date de la liste	Montant à effacer
liste n° 7263971131	29010	19/02/2025	68,52 €
Liste n° 7290970131	29010	05/03/2025	82,19 €
Liste n° 7302990531	29010	11/03/2025	152,03 €
Liste n° 7386781031	29010	29/04/2025	39,05 €
Liste n° 7413261131	29010	14/05/2025	149,38 €
Liste n° 7328411631	29010	27/03/2025	11,39 €
<b>Total</b>			<b>502,56 €</b>

La délibération 2025-1-16 valide les propositions de la DGFIP sur les admissions en non valeurs de créances éteintes pour le servie 290 10

## 6.2- REMBOURSEMENT D'UN USAGER DE LA RÉGIE DES EAUX

Un usager , a réglé 2 fois sa facture par carte bleu. Le Régisseur n'ayant pas de solution pour le rembourser. Il est nécessaire de prendre une délibération pour le rembourser .

**La délibération 2025-1-17 valide le remboursement de l'usager qui a régler 2 fois sa facture**

## 6.3- REMISE GRACIEUSE

*Le Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux étudie les demandes de remises gracieuse une fois dans l'année.*

*Les demandes de remises gracieuses sont faites par les usagers lorsque la mise en place d'un dégrèvement n'est pas possible.*

*5 demandes ont été traitées lors de la réunion du 10 juin 2025 - 1 dossier a reçu un avis favorable*

**La délibération 2025-1-18 valide une demande de remise gracieuse**

## 6.4- CESSION DE VÉHICULES

Dans le cadre du renouvellement de véhicules composant la flotte de le Régie, trois véhicules sont mis en vente auprès des agents.

Il s'agit des véhicules les plus anciens de la flotte, acquis en 2004 et 2006 :

En circulation	Immatriculation	Marque	Série / Type	Carburant	Date de première mise en circulation
non	8506 SQ 33	Citroen Berlingo	Véhicule léger	Diesel	20/01/2006
non	2011 SB 33	Citroen Berlingo	Véhicule léger	Diesel	21/12/2004
non	5831 SX 33	Citroen Berlingo	Véhicule léger	Diesel	08/07/2004

Il est précisé que ces véhicules ont été totalement amortis.

3 agents se sont manifestés pour acquérir chacun un véhicule au tarif de 500 € H.T (

**La délibération 2025-1-19 valide la cession de véhicules**

## 6.5- DEMANDE DE SUBVENTIONS

La réalisation du PGSSE est subventionnable par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 70 %.

**La délibération 2025-1-1 20 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - réalisation en régie du PGSSE**

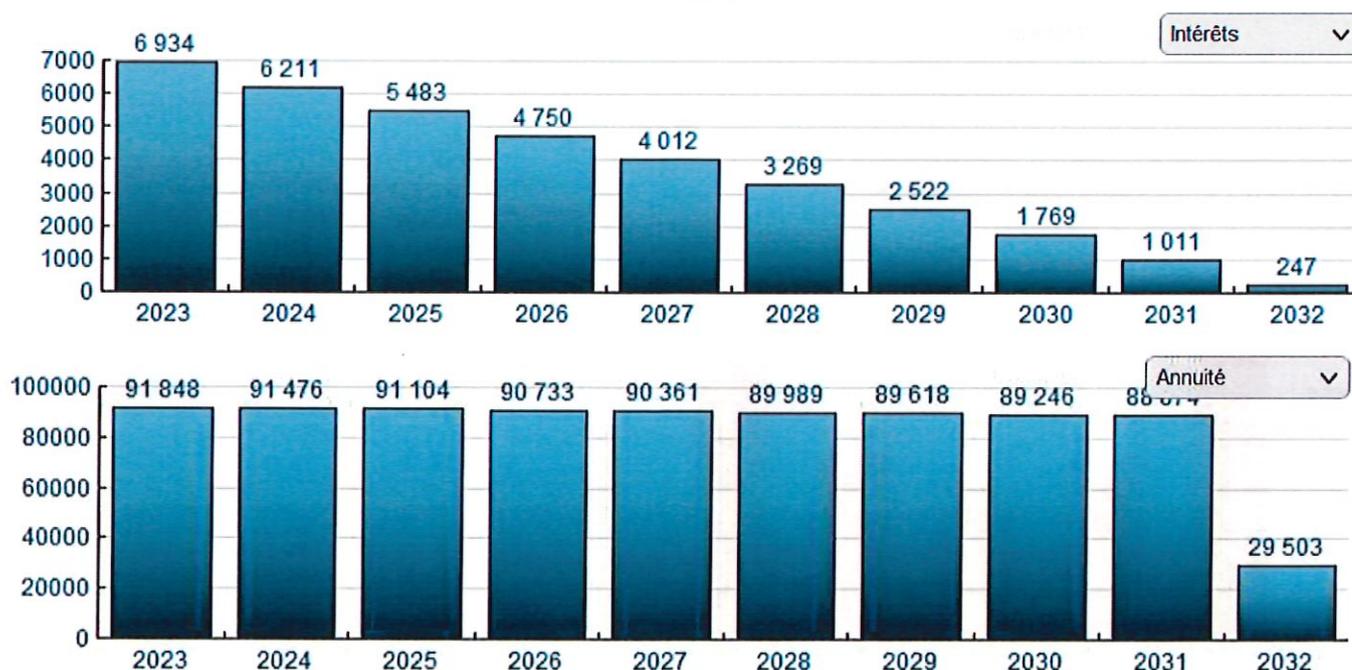
## 6.6- COMPTE FINANCIER UNIQUE

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 027 770,00 €	2 684 090,00 €	4 711 860,00 €
	Titres émis (réalisés) ou recettes	B	740 514,02 €	2 918 698,46 €	3 659 212,48 €
	Restes à réaliser	C	37 500,00 €	0,00 €	37 500,00 €
Dépenses	Autorisations budgétaire total	D	2 424 357,00 €	2 994 500,00 €	5 418 857,00 €
	Mandats émis (réalisés) ou dépenses	E	1 056 665,80 €	2 610 155,49 €	3 666 821,29 €
	Restes à réaliser	F	1 093 119,29 €	0,00 €	1 093 119,29 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>= (Titres - Mandats)</b>	<b>G = B-E</b>	<b>-316 151,78 €</b>	<b>308 542,97 €</b>	<b>-7 608,81 €</b>
Résultats antérieurs reportés (Excédent ou Déficit)		H	396 587,54 €	329 583,17 €	726 170,71 €
<b>Solde (Investissement) et Résultat de clôture (Fonctionnement)</b>		<b>G+H</b>	<b>80 435,76 €</b>	<b>638 126,14 €</b>	<b>718 561,90 €</b>
Différence entre les restes à réaliser		I = C-F	-1 055 619,29 €	0,00 €	-1 055 619,29 €
<b>Résultat Cumulé</b>		<b>G+H+I</b>	<b>-975 183,53 €</b>	<b>638 126,14 €</b>	<b>-337 057,39 €</b>

La délibération 2025-1-1 21 Validation du compte financier unique du service 290 10

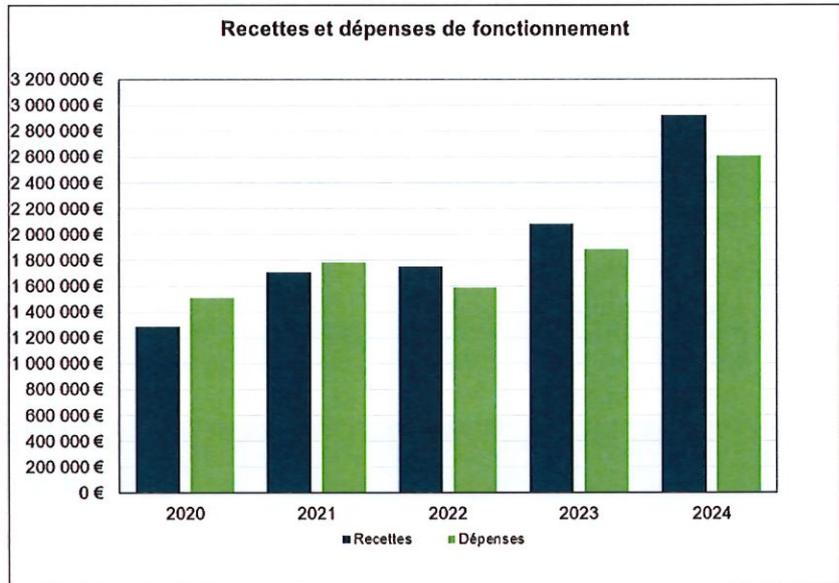
## 6.7- SITUATION FINANCIÈRE DEPUIS 2020

2 emprunts en cours

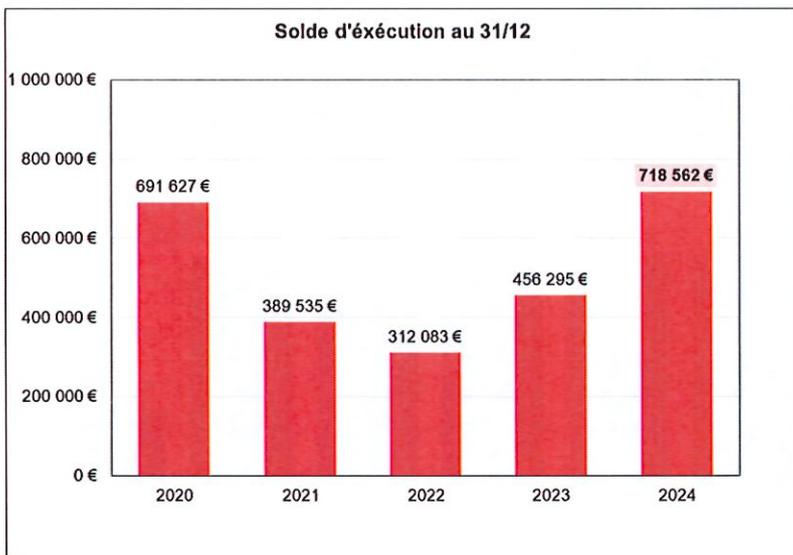
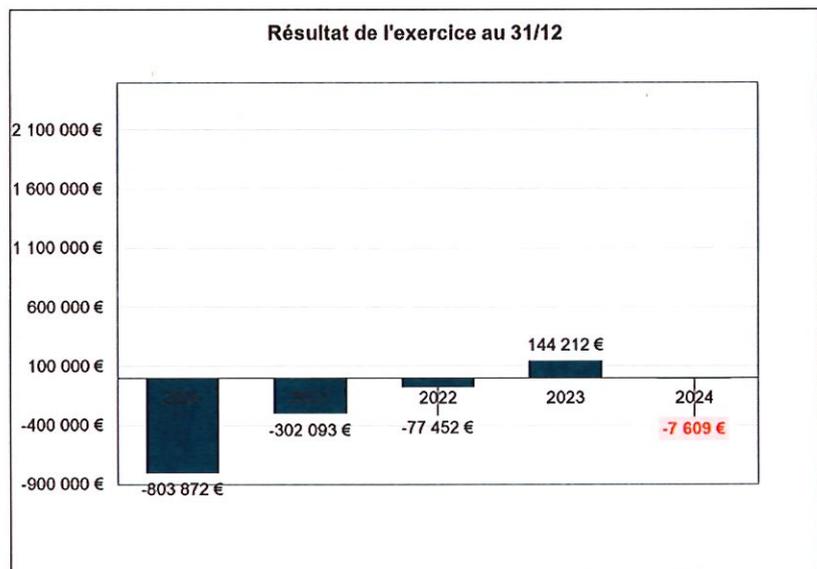


La section d'exploitation est excédentaire en 2024 : **308 542, 97 €**

Remarques : les dépenses de fonctionnement ont été fortement impacté par le reversement des redevances à l'Agence de l'eau : 54 % des dépenses totales de fonctionnement en 2024.



Le service est légèrement déficitaire en 2024 : impact de la section d'investissement.



Le solde d'exécution du service est excédentaire en 2024 : **718 652 €**.

## 6.8- AFFECTATION DU RÉSULTAT

Transcription budgétaire 2025 de l'affectation du résultat 2024				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté	D 001 solde d'exécution N-1	R 001	R 1068
	300 000,00 €		80 435,76 €	338 126,14 €

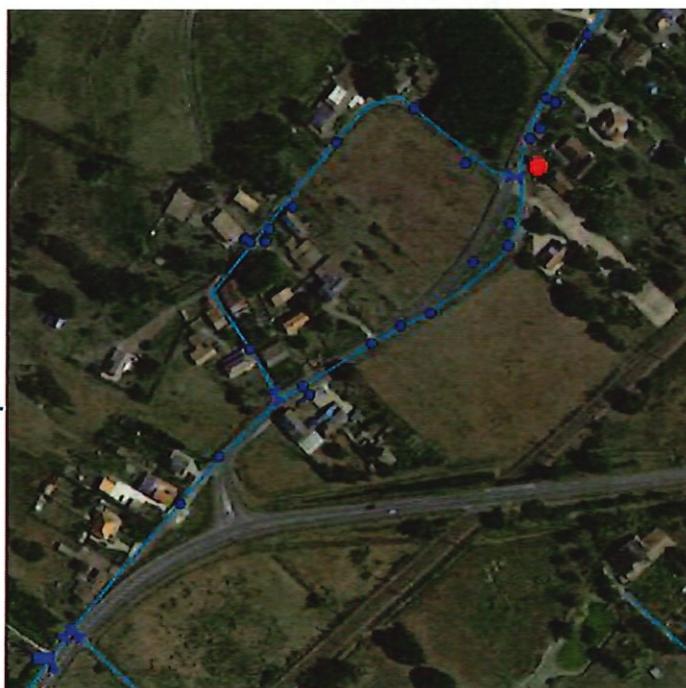
La délibération 2025-1-1 22 Validation de l'affectation du résultat 2024 du service 290 10

## 6.9- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Travaux en urgence non programmés au BP :  
Les agents de la Régie interviennent régulièrement sur la canalisation d'eau potable en amiante ciment DN 100 située aux Grands Horruts sur la commune des Eglisottes et Chalaures.

Il est proposé d'intervenir avant la fin de l'année 2025 pour :  
renouveler la canalisation sur environ 500 m – utilisation du marché à bons  
de commandes G&M TP  
renouveler les branchements en Régie

Pour cela, il est proposé de créer l'opération **166- Les Eglisottes- Les Grands Horruts** au BS 2025 pour un montant de 150 000 € HT.



Service 290 10	Sens	Proposé BS I	Report II	BP III	DM IV	Cumulé I+II+III+IV	Réalisé pour info
Fonctionnement	Dépenses	305 000 €	0 €	3 219 000 €	0 €	3 524 000 €	737 340 €
Fonctionnement	Recettes	410 000 €	0 €	3 219 000 €	0 €	3 629 000 €	1 399 389 €
<b>Hypothèse de Résultat Fonctionnement : Recettes- Dépenses</b>						<b>105 000 €</b>	
Investissement	Dépenses	472 001 €	1 093 119 €	2 392 000 €	0 €	3 957 120 €	276 175 €
Investissement	Recettes	3 414 520 €	37 500 €	2 392 000 €	0 €	5 806 520 €	4 000 000 €
<b>Hypothèse de Résultat Investissement: Recettes- Dépenses</b>						<b>1 849 400 €</b>	

La délibération 2025-1-1 23 Adopte le budget supplémentaire 2025 du service 290 10

# 7- ÉTABLISSEMENT RATTACHÉ 2: RÉGIE ASSAINISSEMENT (290 20)

## 7.1- ADMISSIONS EN NON VALEURS DE CRÉANCES ÉTEINTES

Prénom NOM	Service	Date de la liste	Montant à effacer
liste n° 7265960731	29020	19/02/2025	136,52 €
liste n° 7290980131	29020	05/03/2025	160,33 €
liste n° 7302970731	29020	11/03/2025	293,39 €
liste n° 7386970431	29020	29/04/2025	75,62 €
<b>Total</b>			<b>665,86 €</b>

La délibération 2025-1-1 24 Valide la proposition de la DGFIP d'admettre en non valeur des créances éteintes du service 290 20

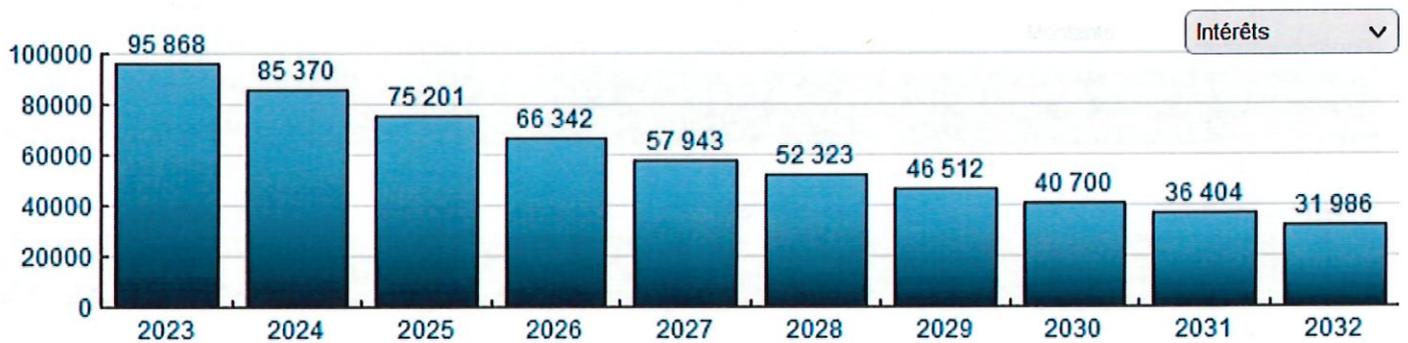
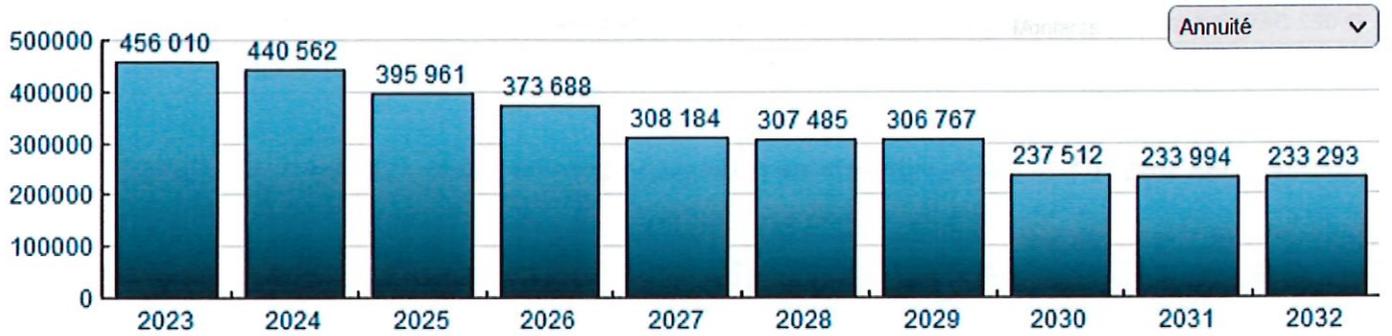
## 7.2- COMPTE FINANCIER UNIQUE

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 034 847,31 €	1 536 000,00 €	3 570 847,31 €
	Titres émis (réalisés) ou recettes	B	1 778 598,51 €	1 980 786,66 €	3 759 385,17 €
	<i>Restes à réaliser</i>	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisations budgétaire total	D	2 333 500,00 €	1 812 000,00 €	4 145 500,00 €
	Mandats émis (réalisés) ou dépenses	E	1 045 698,25 €	1 707 864,94 €	2 753 563,19 €
	<i>Restes à réaliser</i>	F	1 025 900,00 €	0,00 €	1 025 900,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>= (Titres - Mandats)</b>	<b>G = B-E</b>	<b>732 900,26 €</b>	<b>272 921,72 €</b>	<b>1 005 821,98 €</b>
Résultats antérieurs reportés (Excédent ou Déficit)		H	298 652,69 €	300 000,00 €	598 652,69 €
<b>Solde (Investissement) et Résultat de clôture (Fonctionnement)</b>		<b>G+H</b>	<b>1 031 552,95 €</b>	<b>572 921,72 €</b>	<b>1 604 474,67 €</b>
<i>Différence entre les restes à réaliser</i>		<i>I = C-F</i>	<i>-1 025 900,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>-1 025 900,00 €</i>
<b>Résultat Cumulé</b>		<b>G+H+I</b>	<b>5 652,95 €</b>	<b>572 921,72 €</b>	<b>578 574,67 €</b>

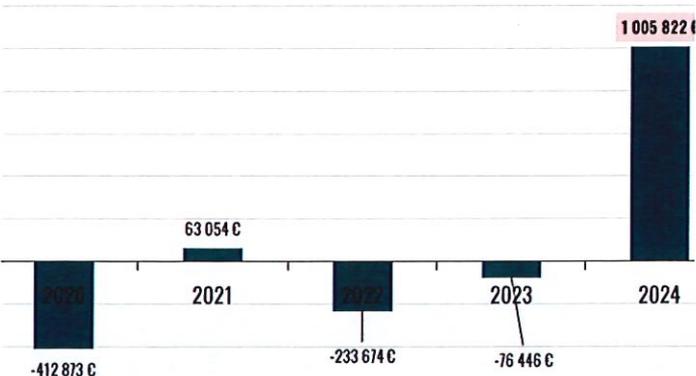
La délibération 2025-1-1 25 Adopte le compte financier unique 2024 du service 290 20

## 7.3- SITUATION FINANCIÈRE DEPUIS 2020

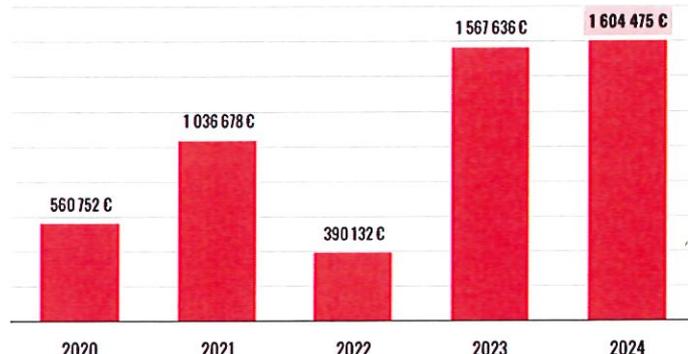
Rappel de l'état de la dette du service au 01/01/2025 montant de l'annuité à rembourser est de 395 961 €. Il y a 26 emprunts en cours .



Résultat annuel de chaque exercice



Solde d'exécution au 31/12



## 7.4- AFFECTATION DU RÉSULTAT

Transcription budgétaire 2025 de l'affectation du résultat 2024				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté	D 001 solde d'exécution N-1	R 001	R 1068
	300 000,00 €		1 031 552,95 €	272 921,72 €

La délibération 2025-1-1 26 Valide l'affectation du résultat 2024 du service 290 20

## 7.5- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Service 290 20	Sens	Proposé BS I	Report II	BP III	DM IV	Cumulé I+II+III+IV	Réalisé pour info
Fonctionnement	Dépenses	780 000 €	0 €	1 639 000 €	0 €	2 419 000 €	499 733 €
Fonctionnement	Recettes	805 000 €	0 €	1 639 000 €	0 €	2 444 000 €	705 746 €
<b>Hypothèse de Résultat Fonctionnement : Recettes- Dépenses</b>						25 000 €	
Investissement	Dépenses	387 000 €	1 025 900 €	2 804 000 €	0 €	3 191 000 €	373 263 €
Investissement	Recettes	1 554 475 €	0 €	2 804 000 €	0 €	4 358 475 €	1 340 000 €
<b>Hypothèse de Résultat Investissement: Recettes- Dépenses</b>						1 167 475 €	

La délibération 2025-1-1 27 Adopte le budget supplémentaire 2025 du service 290 20

# 8- DIVERS

Compte tenu des remarques faites par la Cours des Comptes, désormais la gestion des opérations non programmées et imprévues par le syndicat sera beaucoup moins souple.

Il est donc rappelé aux délégués que les projets des communes doivent être transmis aux syndicats en amont afin de pouvoir répondre au mieux à la planification annuelle des travaux.

Mme BERNARD est à la disposition des communes.

## 8.1- CONSULTATION DE LA CDC DU GRAND ST ÉMILONNAIS SUR LA GOUVERNANCE DU SERVICE DE L'EAU

La CDC du Grand St Emilionnais a mandaté le bureau d'études COGITE pour faire un état des lieux de la gouvernance des service de l'eau sur son périmètre. Notre service est concerné car la commune de Petit Palais fait parti de cette CDC.

L'ensemble des documents demandés a été transmis.

## 8.2- VOCABULAIRE LIÉ AU PRIX DE L'EAU

Le prix de l'eau étant un sujet d'actualité et qui revient dans de nombreuses discussion, il est proposé un petit focus sur les termes et différents types de tarification.

**1- la tarification uniforme :** le tarif au mètre cube est identique quel que soit le volume consommé et quelque que soit l'usage – **C'est le principe mis en place sur la tarification du syndicat (Régie et DSP).**

**C'est également le principe le plus égalitaire vis à vis de la consommation des usagers et le système le plus incitatif pour faire des économies : chacun paye réellement le volume qu'il a consommé.**

**2- la tarification progressive :** le tarif au mètre cube croît à mesure que la consommation augmente.

Cette méthode a été mise en place sur la CALI. Les bureaux d'étude poussent les collectivités dans cette direction. **MAIS**, aucune étude ne prouve que cette méthode fonctionne et qu'elle a un impact favorable sur la diminution de la consommation (voir également l'avis de la Cours Régionale des Comptes qui indique que le retour d'expérience sur la ville de Libourne n'est pas concluant).

**En effet, il est très difficile de fixer des paliers de consommation : cela dépend du nombre de personnes au foyer. Les seuils sont fixés de façon arbitraire, il y a toujours matière à polémiquer sur la méthode dont les seuils ont été fixés.** Les exceptions compliquent le système de calcul.

Des collectivités qui ont testé font marche arrière (exemple dans le Doubs).

**3- la tarification dégressive :** le tarif au mètre cube décroît à mesure que la consommation augmente. Ce mode de tarification est vouée à disparaître à l'horizon 2030.

**4- la tarification différenciée :** elle s'oppose au tarif unique uniforme et permet des tarifs différents selon les catégories d'usagers.

Type de tarification	Explications	Exemples
Tarification uniforme	1 abonnement fixe sur 12 mois ET prix au m <sup>3</sup> fixe quelque que soit la consommation	Régie des Eaux du SIAEPAVID SAUR Vallée de la Dronne
Tarification progressive	1 abonnement fixe sur 12 mois ET prix du m <sup>3</sup> qui varie <b>progressivement</b> par tranche : - de 1 à 15 m <sup>3</sup> : A - de 16 à 120 m <sup>3</sup> : B > A de 121 à 150 m <sup>3</sup> : C > B - au-delà de 151 m <sup>3</sup> : D > C	Communes de la CALI (Libourne, Les Billaux, Lalande de Pomerol)
Tarification dégressive	1 abonnement fixe sur 12 mois prix du m <sup>3</sup> qui varie <b>dégressivement</b> par tranche : - de 1 à 15 m <sup>3</sup> : A - de 16 à 120 m <sup>3</sup> : B < A de 121 à 150 m <sup>3</sup> : C < B - au-delà de 151 m <sup>3</sup> : D < C	Communes de montagne  Communauté de communes de la Bretagne romantique ( votée la fin en 2023)
Tarification différenciée	Un tarif différent pour chaque usage de l'eau : - usager domestique : abonnement (A1) et prix au m <sup>3</sup> (A2) - industriel : abonnement (B1) et prix au m <sup>3</sup> ( B2) - agriculteur : abonnement (C1) et prix au m <sup>3</sup> (C2) ....	

# 9-LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibérations	Objet	Pour	Contre	Abstention
Délibération 2025-1-1	Administration Générale – DECI - Validation du PV du Comité Syndical du 10/12/2024	13	0	0
Délibération 2025-1-2	Administration Générale – DECI - Mise en place d'un règlement de service pour le personnel syndicat-régie	13	0	0
Délibération 2025-1-3	Administration Générale – DECI - Actualisation des indemnités horaires pour travaux supplémentaires	13	0	0
Délibération 2025-1-4	Administration Générale – DECI - Mise à jour du tableau des effectifs	13	0	0
Délibération 2025-1-5	Administration Générale – DECI - Réalisation d'une étude sur la réutilisation des eaux usées traitées	13	0	0
Délibération 2025-1-6	Administration Générale – DECI - Facturation mise en place en cas de restrictions d'usages dues aux CVM	13	0	0
Délibération 2025-1-7	Administration Générale – DECI - Compte financier unique 2024 service 290 00	12	0	1
Délibération 2025-1-8	Administration Générale – DECI - Affectation du résultat 2024 service 290 00	13	0	0
Délibération 2025-1-9	Administration Générale – DECI - Budget supplémentaire 2025 service 290 00	13	0	0
Délibération 2025-1-10	Eau Dronne – service 290 42 – Compte financier unique 2024	13	0	0
Délibération 2025-1-11	Eau Dronne – service 290 42 – Affectation du résultat 2024	13	0	0
Délibération 2025-1-12	Eau Dronne – service 290 42 – Budget supplémentaire 2025	13	0	0
Délibération 2025-1-13	Assainissement Dronne – service 290 45 – Compte financier unique 2024	12	0	1
Délibération 2025-1-14	Assainissement Dronne – service 290 45 – Affectation du Résultat 2024	13	0	0
Délibération 2025-1-15	Assainissement Dronne – service 290 45 – Budget supplémentaire 2025	13	0	0
Délibération 2025-1-16	Eau Régie – service 290 10 – Admission en non valeurs de créances éteintes	13	0	0
Délibération 2025-1-17	Eau Régie – service 290 10 – Remboursement d'un usager	13	0	0
Délibération 2025-1-18	Eau Régie – service 290 10 – Remise gracieuse	13	0	0
Délibération 2025-1-19	Eau Régie – service 290 10 – Cession de véhicules	13	0	0
Délibération 2025-1-20	Eau Régie – service 290 10 – Demande de subvention PGSSE	13	0	0
Délibération 2025-1-21	Eau Régie – service 290 10 – Compte unique financier 2024	12	0	1
Délibération 2025-1-22	Eau Régie – service 290 10 – Affectation du résultat 2024	13	0	0
Délibération 2025-1-23	Eau Régie – service 290 10 – Budget supplémentaire 2025	13	0	0
Délibération 2025-1-24	Assainissement Régie –service 290 20 - Admission en non valeurs de créances éteintes	13	0	0
Délibération 2025-1-25	Assainissement Régie –service 290 20 - Compte unique financier 2024	12	0	1
Délibération 2024-3-26	Assainissement Régie –service 290 20 - Affectation du résultat 2024	13	0	0
Délibération 2024-3-27	Assainissement Régie –service 290 20 - Budget supplémentaire 2025	13	0	0

PV rédigé le 27/06/2025 à St Médard de Guzières.

Le Président,  
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD





## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrhini COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Administration Générale Validation du Procès Verbal du comité syndical du 10/12/2024

Le comité syndical valide à l'unanimité le PV du Comité Syndical du 10/12/2024.

POUR COPIE CONFORME  
St Médard de Guizières, le 27/06/2024

Le Président,  
Stéphane CATALAN




La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025 Délibération 2025-1-2

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérad MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrhni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

#### Administration Générale

#### Mise en place d'un règlement de service pour le personnel du syndicat et de la régie des eaux du syndicat

Vu la nature juridique du SIAEPAVID (syndicat mixte),  
Vu la nature juridique de la Régie des Eaux du SIAEPAVID (régie à autonomie financière),  
Vu la nature juridique des contrats de travail des agents du syndicat et de la régie des eaux (public et privé),  
Vu le fonctionnement mutualisé du syndicat et de la régie des eaux,  
Vu l'absence de CSE au sein de la Régie des Eaux du SIAEPAVID (PV de carence),  
Vu l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Gironde du 25/03/2025,  
Affin de maintenir un équilibre social dans le fonctionnement quotidien, le Comité Syndical décide de mettre en place un règlement de service interne pour l'ensemble du personnel Syndicat et Régie des Eaux.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2024

Le Président,  
Stéphane CATALAN




La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-3

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 16	
Présents :	12
Absents :	3
Pouvoirs :	1
Votants :	13
Pour :	13
Contres :	0
Blancs :	0
Abstentions :	0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques LAFON	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	-	x	
CALI - Gours	-	x	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	<i>Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE</i>	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	x
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrhini COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Administration Générale

#### Actualisation des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020,

Vu le code du travail (articles L.3121-27 à L.3121-40),

Compte tenu de la nature des différents contrats de travail des agents du Syndicat et de la Régie des Eaux du syndicat ( agents de droit public, contractuels de droit public et agents de droit privé ) ,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 25/02/2025,

Le Comité Syndical décide pour l'ensemble du personnel du SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne et de la Régie des Eaux du SIAEPAVID

#### Article 1 : Instauration des heures complémentaires

D'instaurer les heures complémentaires pour l'ensemble des agents. Ces heures seront indemnisées.

#### Article 2 : Instauration des heures supplémentaires

D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour l'ensemble des agents.

#### Article 3 : Compensation des heures supplémentaires

De compenser les heures supplémentaires par l'attribution d'un repos compensateur et/ou par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

Le choix entre le repos compensateur et/ou l'indemnisation est laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

#### Article 4 : Contrôle des heures supplémentaires

Un contrôle automatisé des heures supplémentaires est mis en place. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Article 5 : La liste des emplois pouvant bénéficier des heures complémentaires et supplémentaires :**

- filière administrative :
  - catégorie B (et assimilé) : rédacteur territorial,
  - catégorie C (et assimilé) : adjoint administratif territorial
- filière technique :
  - catégorie B (et assimilé) : technicien territorial,
  - catégorie C (et assimilé) : agent de maîtrise territorial, adjoint technique territorial

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guzières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-4

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	<i>Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE</i>	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrhni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

#### Administration Générale

#### Mise à jour du tableau des effectifs

Suite au mouvement de personnel et aux nécessités de service, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Comité Syndical valide le tableau ci-après :

Grade ou Emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire au	Effectif budgétaire au	Effectif	
			01/10/2024	01/06/2025	pourvu	vacant
<b>SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne</b>						
<b>Emploi permanent fonctionnaire</b>						
Ingénieur territorial*	A	35h00	1	1		1
Technicien territorial	B	35h00	1	1	1	
Adjoint administratif principal territorial de 1ère classe	C	35h00	1			
<b>Emploi permanent non-titulaire</b>						
Ingénieur contractuel / Directeur	A	35h00	1	1	1	
<b>TOTAL SIAEPAVID</b>			<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Régie des Eaux du SIAEPAVID</b>						
<b>Emploi permanent non-titulaire</b>						
Ingénieur contractuel / Directeur	A					
<b>Emploi permanent fonctionnaire</b>						
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	35h00	1	1		1
Technicien territorial*	B	35h00	2	2	1	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe*	C	35h00	1	1		1
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35h00	1	1	1	
<b>Personnel de droit privé</b>						
Responsable du service technique	Cadre	35h00	1	1	1	
Chargée des abonnés	Employé	35h00	3	3	3	
Chargée des abonnés 50%	Employé	17h30	1	1		1
Agent d'entretien	Employé	10h00	1	1	1	
Assistante Administrative	Employé	35h00	1	1	1	
Comptable (détachée du syndicat)	Employé	35h00	1	1	1	
Electromécanicien - Automaticien	Technicien	35h00	1	1	1	
Electromécanicien	Technicien	35h00	2	2	2	
Géomaticien	Technicien	35h00	1	1	1	
Agent de contrôle	Technicien	35h00	2	2	2	
Agents de réseaux polyvalents (ou Fontainiers polyvalents)	Ouvrier	35h00	6	6	5	1
<b>TOTAL Régie des Eaux</b>			<b>25</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>29</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>6</b>
* poste ouvert car promotion ou avancement possible						
Agent du Syndicat mis à disposition de la régie des Eaux						

POUR COPIE CONFORME  
St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN




La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-5

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrhini COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Administration Générale

#### Réalisation d'une étude sur la re-utilisation des eaux usées traitées

L'état a fixé un objectif de 10 % d'utilisation des volumes d'eau usées traitées sur le territoire français dans son plan Eau 2023.

Pour pouvoir mettre en place la réutilisation des eaux usées traitées, et compte tenu des lourds investissements qui y sont liés, il est nécessaire de faire une étude de **recensement des besoins potentiels** autour des stations d'épuration.

Par conséquent, le comité syndical décide de lancer une étude de ce type pour l'ensemble des stations d'épuration du périmètre syndical.

Cette étude sera portée par le service 290 20, puis sera ventilée, dans le cadre de la comptabilité analytique, en fonction de la capacité en Equivalents-Habitants de chaque service), de la façon suivante :

- 59 % sur le service 290 20 (Régie assainissement) - **opération 65- Étude sur la réutilisation des eaux usées traitées**
- 41 % sur le service 290 45 (Dronne assainissement) - **opération 10024- Étude sur la réutilisation des eaux usées traitées**

Le comité syndical valide le lancement de cette étude et sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN




La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 033-200092112-20250626-D205\_1\_5-DE

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025 Délibération 2025-1-6

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques LAFON	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	-	x	
CALI - Gours	-	x	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Administration Générale Restriction d'eau CVM – Mise en place d'une tarification adaptée

Conformément aux recommandation de l'ARS, le comité syndical décide de mettre en œuvre les restrictions d'usages dans les secteurs identifiés du territoire syndical **lorsque les analyses en CVM ne reviennent pas à un retour à la normale dans les 3 mois** après le constat initial.

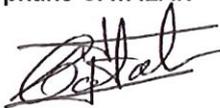
Ces restrictions s'accompagneront d'une communication renforcée auprès des usagers concernés.

Pour les foyers concernés par une restriction d'usages, le syndicat propose de mettre en place un volume d'eau de 10 m<sup>3</sup> annuellement qui ne seront pas facturés à l'usager. Ce volume correspond au volume d'eau issu des purges au robinet situé dans le domaine privé avant utilisation par l'usager.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN




La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 033-200092112-20250626-D2025\_1\_6-DE

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-7

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 12  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 1

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques LAFON	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	-	x	
CALI - Gours	-	x	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	<i>Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE</i>	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	x
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrhni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

#### Administration Générale – DECI Compte financier unique 2024 – service 290 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis CE 2025-1-2 du Conseil d'exploitation de la Régie du 10 juin 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du service 290 00 du SIAEPAVID ;

Vu le Compte Financier Unique ,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ,

Considérant les éléments susvisés :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	118 832,00 €	340 022,13 €	458 854,13 €
	Titres émis (réalisés) ou recettes	B	28 095,11 €	436 842,59 €	464 937,70 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisations budgétaire total	D	67 416,00 €	431 850,00 €	499 266,00 €
	Mandats émis (réalisés) ou dépenses	E	38 539,32 €	292 055,94 €	330 595,26 €
	Restes à réaliser	F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>= (Titres - Mandats)</b>	<b>G = B-E</b>	<b>-10 444,21 €</b>	<b>144 786,65 €</b>	<b>134 342,44 €</b>
Résultats antérieurs reportés (Excédent ou Déficit)		H	13 000,00 €	99 827,87 €	112 827,87 €
<b>Solde et Résultat de clôture au 31/12/2024</b>		<b>G+H</b>	<b>2 555,79 €</b>	<b>244 614,52 €</b>	<b>247 170,31 €</b>
Différence entre les restes à réaliser		I = C-F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat Cumulé</b>		<b>G+H+I</b>	<b>2 555,79 €</b>	<b>244 614,52 €</b>	<b>247 170,31 €</b>

Le Comité syndical,

A la majorité des suffrages exprimés, 12 VOIX ( 11 présents et 1 procuration), Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 ,
- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

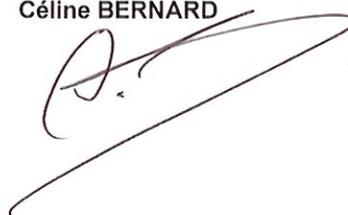
POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN




La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques LAFON	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	-	x	
CALI - Gours	-	x	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	<i>Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE</i>	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	x
CALI - St Médard de Guizières	<b>Stéphane CATALAN - Président</b>	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrhini COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

#### Administration Générale – DECI

#### Affectation du résultat 2024 – service 290 00

Le Conseil d'Exploitation de la Régie du SIAEPAVID propose l'affectation suivante du résultat 2024 (délibération CE 2025-1-3 du 10/06/2025).

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de l'exercice	Excédent	144 786,65 €	Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit			Déficit	10 444,21 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	99 827,87 €	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	13 000,00 €
	Déficit			Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent (A1)	244 614,52 €	Résultat comptable cumulé	Excédent	2 555,79 €
	Déficit			Déficit	
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			Affectation du résultat de la section d'investissement		
<b>Si résultat excédentaire (A1)</b> 1- en couverture du besoin réel de financement B dégagé à la section d'investissement ou en dotation complémentaire de réserve (recette budgétaire R1068) 2- en excédent reporté à la section de fonctionnement (recette on budgétaire au compte 110-ligne budgétaire R002 du budget N+1)			Dépenses d'investissement engagées non mandatées 0,00 € Recettes d'investissement restant à réaliser 0,00 € Solde des restes à réaliser 0,00 €		
<b>Si résultat déficitaire (A2)</b> Recette non budgétaire au compte 119-déficit reporté à la section de fonctionnement D 002			Besoin (B) (-) réel de financement Excédent (+) réel de financement		

Transcription budgétaire 2025 de l'affectation du résultat 2024				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté	D 001 solde d'exécution N-1	R 001	R 1068
	244 614,52 €		2 555,79 €	

POUR COPIE CONFORME  
 St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
 Stéphane CATALAN




La Secrétaire de séance,  
 Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-9 Annule et Remplace

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

#### Administration Générale – DECI Budget supplémentaire 2025 – service 290 00

Le budget supplémentaire a été présenté et validé par le Conseil d'Exploitation de la Régie par délibération CE 2025-1-3 du 10/06/2025.

Il est présenté au comité syndical.

Service 290 00	Sens	Proposé BS I	Report II	BP III	DM IV	Cumulé I+II+III+IV
Fonctionnement	Dépenses	123 000 €	0 €	353 200 €	0 €	476 200 €
Fonctionnement	Recettes	244 615 €	0 €	353 200 €	0 €	597 815 €
<b>Hypothèse de résultat Fonctionnement : Re- cettes- Dépenses</b>						<b>121 615 €</b>
Investissement	Dépenses	0 €	0 €	33 000 €	0 €	33 000 €
Investissement	Recettes	2 600 €	0 €	33 000 €	0 €	35 600 €
<b>Hypothèse de résultat Investissement: Re- cettes- Dépenses</b>						<b>2 600 €</b>

POUR COPIE CONFORME  
St Médard de Guizières, le 04/07/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Section	Sens	Chap	Nom du chapitre	I Proposition BS	II Restes à réaliser	III Budget Primitif	IV DM	TOTAL III+IV	
Fonctionnement	Dépenses	O11	charges à caractère général	40 000,00 €		25 450,00 €		65 450,00 €	
		O12	Charges de personnel et frais assimilés	60 000,00 €		255 000,00 €		315 000,00 €	
		O22	Dépenses imprévues					0,00 €	
		O23	Virement à la section d'investissement			23 000,00 €		23 000,00 €	
		O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-2 000,00 €		12 000,00 €		10 000,00 €	
		65	autres charges de gestion courante	25 000,00 €		37 750,00 €		62 750,00 €	
<b>Total Dépenses</b>				<b>123 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>353 200,00 €</b>		<b>476 200,00 €</b>	
Fonctionnement	Recettes	OO2	Résultat de fonctionnement reporté	244 614,52 €				244 614,52 €	
		70	Produits des services, du domaine et ventes divers	0,48 €		353 200,00 €		353 200,48 €	
		75	Autres produits de gestion courante					0,00 €	
		<b>Total Recettes</b>				<b>244 615,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>353 200,00 €</b>	
<b>Résultat de la section du Fonctionnement : Recettes - Dépenses</b>								<b>121 615,00 €</b>	
Investissement	Dépenses	O20	Dépenses imprévues					0,00 €	
		20	Immobilisations incorporelles		5 000,00 €			5 000,00 €	
		21	Immobilisations corporelles		18 000,00 €			18 000,00 €	
		23	Immobilisations en cours		10 000,00 €			10 000,00 €	
	<b>Total Dépenses</b>				<b>0,00 €</b>	<b>33 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>33 000,00 €</b>
	Investissement	Recettes	OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement r	2 555,79 €				2 555,79 €
O21			Virement de la section de fonctionnement		23 000,00 €			23 000,00 €	
O40			Opérations d'ordre de transfert entre sections		10 000,00 €			10 000,00 €	
10			Dotations, fonds divers et réserves					0,00 €	
	16	Emprunts et dettes assimilées	44,21 €				44,21 €		
<b>Total Recettes</b>				<b>2 600,00 €</b>	<b>33 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>35 600,00 €</b>	
<b>Résultat de la section d'investissement : Recettes - Dépenses</b>								<b>2 600,00 €</b>	

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025 Délibération 2025-1-10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 12  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 1

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	<i>Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE</i>	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	<b>Stéphane CATALAN - Président</b>	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrhini COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Eau Dronne – service 290 00 Compte financier unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du service 290 42 du SIAEPAVID ;

Vu le Compte Financier Unique ,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ,

Considérant les éléments susvisés :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	390 262,39 €	320 500,00 €	710 762,39 €
	Titres émis (réalisés) ou recettes	B	325 929,99 €	565 902,54 €	891 832,53 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €		0,00 €
Dépenses	Autorisations budgétaire total	D	668 500,00 €	320 500,00 €	989 000,00 €
	Mandats émis (réalisés) ou dépenses	E	137 207,13 €	242 152,60 €	379 359,73 €
	Restes à réaliser	F	314 795,14 €	0,00 €	314 795,14 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>= (Titres - Mandats)</b>	<b>G = B-E</b>	<b>188 722,86 €</b>	<b>323 749,94 €</b>	<b>512 472,80 €</b>
Résultats antérieurs reportés (Excédent ou Déficit)		H	287 237,61 €	0,00 €	287 237,61 €
<b>Solde et Résultat de clôture au 31/12/2024</b>		<b>G+H</b>	<b>475 960,47 €</b>	<b>323 749,94 €</b>	<b>799 710,41 €</b>
Différence entre les restes à réaliser		I = C-F	-314 795,14 €	0,00 €	-314 795,14 €
<b>Résultat Cumulé</b>		<b>G+H+I</b>	<b>161 165,33 €</b>	<b>323 749,94 €</b>	<b>484 915,27 €</b>

Le Comité syndical,

A la majorité des suffrages exprimés, 12 VOIX ( 11 présents et 1 procuration), Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 ,
- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN




La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025 Délibération 2025-1-11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	<i>Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE</i>	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

**Eau Dronne – service 290 042**  
**Affectation du résultat 2024**

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de l'exercice	Excédent	323 749,94 €	Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	188 722,86 €
	Déficit			Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	0,00 €	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	287 237,61 €
	Déficit			Déficit	
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>Excédent (A1)</b>	<b>323 749,94 €</b>	<b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>Excédent</b>	<b>475 960,47 €</b>
	Déficit			Déficit (D001)	
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			Affectation du résultat de la section d'investissement		
<b>Si résultat excédentaire (A1)</b>			<i>Dépenses d'investissement engagées non mandatées</i>		
1- en couverture du besoin réel de financement B dégagé à la section d'investissement ou en dotation complémentaire de réserve (recette budgétaire R1068)			314 795,14 €		
2- en excédent reporté à la section de fonctionnement (recette on budgétaire au compte 110-ligne budgétaire R002 du budget N+1)			<i>Recettes d'investissement restant à réaliser</i>		
			0,00 €		
<b>Si résultat déficitaire (A2)</b>			<i>Solde des restes à réaliser</i>		
Recette non budgétaire au compte 119-déficit reporté à la section de fonctionnement D 002			314 795,14 €		
			<b>Besoin (B) (-) réel de financement</b>		
			314 795,14 €		
			<b>Si excédent (+) réel de financement</b>		
			161 165,33 €		

Transcription budgétaire 2025 de l'affectation du résultat 2024				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté	D 001 solde d'exécution N-1	R 001	R 1068
			475 960,47 €	323 749,94 €

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guzières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN

La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD


Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-12 Annule et Remplace

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Eau Dronne – service 290 42 Budget supplémentaire 2025

Le budget supplémentaire est présenté au comité syndical.

Service 290 42	Sens	Proposé BS I	Report II	BP III	DM IV	Cumulé I+II+III+IV
Fonctionnement	Dépenses	76 000,00 €	0,00 €	851 798,00 €	0,00 €	<b>927 798,00 €</b>
Fonctionnement	Recettes	80 000,00 €	0,00 €	851 798,00 €	0,00 €	<b>931 798,00 €</b>
<b>Hypothèse de résultat Fonctionnement : Recettes- Dépenses</b>						<b>4 000,00 €</b>
Investissement	Dépenses	319 999,86 €	314 795,14 €	657 000,00 €	0,00 €	<b>1 291 795,00 €</b>
Investissement	Recettes	879 711,00 €	0,00 €	657 000,00 €	0,00 €	<b>1 536 711,00 €</b>
<b>Hypothèse de résultat Investissement: Recettes- Dépenses</b>						<b>244 916,00 €</b>

POUR COPIE CONFORME  
St Médard de Guizières, le 04/07/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de  
séance,  
Céline BERNARD

*C. Bernard*

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

		Budget Supplémentaire	Report	Budget Primitif	DM	Budget Total
Code	Libellé Chapitre	I	II	III	IV	I+II+III+IV
2	Résultat d'exploitation reporté					0,00 €
11	Charges à caractère général	16 000,00 €		34 500,00 €		50 500,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés			100 000,00 €		100 000,00 €
14	Aténuations de produits			250 000,00 €		250 000,00 €
22	Dépenses imprévues			5 000,00 €		5 000,00 €
23	Virement à la section d'investissement			326 248,00 €		326 248,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00 €		114 000,00 €		154 000,00 €
65	autres charges de gestion courante					0,00 €
66	Charges financières	10 000,00 €		22 050,00 €		32 050,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	10 000,00 €				10 000,00 €
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>76 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>851 798,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>927 798,00 €</b>
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €		12 000,00 €		22 000,00 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	70 000,00 €		839 798,00 €		909 798,00 €
75	Autres produits de gestion courante					0,00 €
76	Produits financiers					0,00 €
77	Produits exceptionnels					0,00 €
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>80 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>851 798,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>931 798,00 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement - Recettes - Dépenses</b>						<b>4 000,00 €</b>
1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					0,00 €
20	Dépenses imprévues	9 999,86 €		12 000,00 €		21 999,86 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €		12 000,00 €		22 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	40 000,00 €		30 000,00 €		70 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées			65 000,00 €		65 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €				50 000,00 €
21	Immobilisation corporelles	150 000,00 €				150 000,00 €
23	Immobilisations en cours	-200 000,00 €	75 000,00 €	300 000,00 €		175 000,00 €
	Opérations d'équipements	260 000,00 €	239 795,14 €	238 000,00 €		737 795,14 €
<b>Total Dépenses d'investissement</b>		<b>319 999,86 €</b>	<b>314 795,14 €</b>	<b>657 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 291 795,00 €</b>
1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	475 960,47 €				475 960,47 €
21	Virement de la section d'exploitation			326 248,00 €		326 248,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00 €		114 000,00 €		154 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	40 000,00 €		30 000,00 €		70 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	323 749,94 €				323 749,94 €
13	Subventions d'investissement	0,59 €				0,59 €
16	Emprunts et dettes assimilées			186 752,00 €		186 752,00 €
27	Autres immobilisations financières					0,00 €
<b>Total Recettes d'investissement</b>		<b>879 711,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>657 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 536 711,00 €</b>
<b>Résultat d'investissement : Recettes - Dépenses</b>						<b>244 916,00 €</b>

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 12  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 1

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques LAFON	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	-	x	
CALI - Gours	-	x	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	<i>Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE</i>	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	x
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Assainissement Dronne – service 290 42 Compte financier unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du service 290 42 du SIAEPAVID ;

Vu le Compte Financier Unique ,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ,

Considérant les éléments susvisés :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	835 529,24 €	468 000,00 €	1 303 529,24 €
	Titres émis (réalisés) ou recettes	B	479 718,20 €	679 923,72 €	1 159 641,92 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisations budgétaire total	D	1 788 600,00 €	468 000,00 €	2 256 600,00 €
	Mandats émis (réalisés) ou dépenses	E	528 416,02 €	328 789,40 €	857 205,42 €
	Restes à réaliser	F	686 000,00 €	0,00 €	686 000,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>= (Titres - Mandats)</b>	<b>G = B-E</b>	<b>-48 697,82 €</b>	<b>351 134,32 €</b>	<b>302 436,50 €</b>
Résultats antérieurs reportés (Excédent ou Déficit)	H	1 230 570,78 €	0,00 €	1 230 570,78 €	
<b>Solde et Résultat de clôture au 31/12/2024</b>	<b>G+H</b>	<b>1 181 872,96 €</b>	<b>351 134,32 €</b>	<b>1 533 007,28 €</b>	
Différence entre les restes à réaliser	I = C-F	-686 000,00 €	0,00 €	-686 000,00 €	
<b>Résultat Cumulé</b>	<b>G+H+I</b>	<b>495 872,96 €</b>	<b>351 134,32 €</b>	<b>847 007,28 €</b>	

Le Comité syndical,

A la majorité des suffrages exprimés, 12VOIX ( 11 présents et 1 procuration), Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 ,
- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

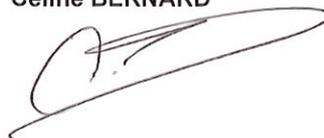
POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN




La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Nombre de membres en exercice : 16

Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	<i>Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE</i>	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Assainissement Dronne – service 290 045 Affectation du résultat 2024

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de l'exercice	Excédent	351 134,32 €	Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit			Déficit	48 697,82 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent		Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	1 230 570,78 €
	Déficit			Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent (A1)	351 134,32 €	Résultat comptable cumulé	Excédent	1 181 872,96 €
	Déficit			Déficit	
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			Affectation du résultat de la section d'investissement		
<b>Si résultat excédentaire (A1)</b>			<i>Dépenses d'investissement engagées non mandatées</i>		
1- en couverture du besoin réel de financement B dégagé à la section d'investissement ou en dotation complémentaire de réserve (recette budgétaire R1068)			686 000,00 €		
<b>2- en excédent reporté à la section de fonctionnement (recette on budgétaire au compte 110-ligne budgétaire R002 du budget N+1)</b>			<i>Recettes d'investissement restant à réaliser</i>		
			0,00 €		
<b>Si résultat déficitaire (A2)</b>			<i>Solde des restes à réaliser</i>		
Recette non budgétaire au compte 119-déficit reporté à la section de fonctionnement D 002			686 000,00 €		
			<b>Besoin (B) (-) réel de financement</b>		
			686 000,00 €		
			<b>Excédent (+) réel de financement</b>		
			495 872,96 €		

Transcription budgétaire 2025 de l'affectation du résultat 2024				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté	D 001 solde d'exécution N-1	R 001	R 1068
			1 181 872,96 €	351 134,32 €

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN

La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD


Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025 Délibération 2025-1-15 Annule et Remplace

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Assainissement Dronne – service 290 45 Budget supplémentaire 2025

Le budget supplémentaire est présenté au comité syndical.

Service 290 45	Sens	Proposé BS I	Report II	BP III	DM IV	Cumulé I+II+III+IV
Fonctionnement	Dépenses	63 000,00 €	0,00 €	636 800,00 €	0,00 €	<b>699 800,00 €</b>
Fonctionnement	Recettes	65 000,00 €	0,00 €	636 800,00 €	0,00 €	<b>701 800,00 €</b>
<b>Hypothèse de résultat Fonctionnement : Recettes- Dépenses</b>						<b>2 000,00 €</b>
Investissement	Dépenses	112 300,00 €	686 000,00 €	979 400,00 €	0,00 €	<b>1 777 700,00 €</b>
Investissement	Recettes	1 633 010,00 €	0,00 €	979 400,00 €	0,00 €	<b>2 612 410,00 €</b>
<b>Hypothèse de résultat Investissement: Recettes- Dépenses</b>						<b>834 710,00 €</b>

POUR COPIE CONFORME  
St Médard de Guizières, le 04/07/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

		Budget Supplémentaire	Report	Budget primitif	DM	Budget Total
Code	Libellé Chapitre	I	II	III	IV	I+II+III+IV
11	Charges à caractère général	8 000,00 €		58 600,00 €		66 600,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés			70 000,00 €		70 000,00 €
14	Atténuations de charges			30 000,00 €		30 000,00 €
65	autres charges de gestion courante			400,00 €		400,00 €
66	Charges financières			27 046,52 €		27 046,52 €
67	Charges exceptionnelles			1 000,00 €		1 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000,00 €		2 000,00 €		7 000,00 €
O22	Dépenses imprévues					0,00 €
O23	Virement à la section d'investissement			247 753,48 €		247 753,48 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €		200 000,00 €		250 000,00 €
D002	Résultat d'exploitation reporté					0,00 €
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>63 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>636 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>699 800,00 €</b>
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 000,00 €		554 200,00 €		569 200,00 €
74	Subventions d'exploitation					0,00 €
75	Autres produits de gestion courante					0,00 €
77	Produits exceptionnels					0,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions			1 600,00 €		1 600,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €		81 000,00 €		131 000,00 €
R002	Résultat d'exploitation reporté					0,00 €
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>65 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>636 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>701 800,00 €</b>
<b>Résultat du fonctionnement : recettes - dépenses</b>						<b>2 000,00 €</b>
20	Immobilisations incorporelles		43 000,00 €	32 400,00 €		75 400,00 €
21	Immobilisations corporelles			28 000,00 €		28 000,00 €
23	Immobilisations en cours		93 000,00 €	100 000,00 €		193 000,00 €
	Total des opérations d'équipements	12 300,00 €	550 000,00 €	553 000,00 €		1 115 300,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées			95 000,00 €		95 000,00 €
27	Autres immobilisations financières					0,00 €
O20	Dépenses imprévues			30 000,00 €		30 000,00 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €		81 000,00 €		131 000,00 €
O41	Opérations patrimoniales	50 000,00 €		60 000,00 €		110 000,00 €
D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					0,00 €
<b>Total Dépenses d'investissement</b>		<b>112 300,00 €</b>	<b>686 000,00 €</b>	<b>979 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 777 700,00 €</b>
13	Subventions d'investissement	2,72 €		276 000,00 €		276 002,72 €
16	Emprunts et dettes assimilées			195 646,52 €		195 646,52 €
O21	Virement de la section d'exploitation			247 753,48 €		247 753,48 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	351 134,32 €				351 134,32 €
27	Autres immobilisations financières					0,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €		200 000,00 €		250 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	50 000,00 €		60 000,00 €		110 000,00 €
R0011	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 181 872,96 €				1 181 872,96 €
<b>Total Recettes d'investissement</b>		<b>1 633 010,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>979 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 612 410,00 €</b>
<b>Résultat de l'investissement: recettes - dépenses</b>						<b>834 710,00 €</b>

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-16

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

#### Eau Régie- service 290 00

#### Admission en non-valeurs de créances éteintes ( compte 6542)

Vu les listes transmises par Madame la Responsable du SGC de Coutras,

Vu l'avis favorable CE 2025-1-5 du 10/06/2025 du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux du 10/06/2025,

Compte tenu des justificatifs transmis par la trésorerie, le Comité Syndical, après en avoir délibéré ; décide d'admettre en admissions en non-valeurs de créances éteintes pour un montant de **502,56 €** selon la liste suivante :

Listes	Service	Date de la liste	Montant à effacer
liste n° 7263971131	29010	19/02/2025	68,52 €
Liste n° 7290970131	29010	05/03/2025	82,19 €
Liste n° 7302990531	29010	11/03/2025	152,03 €
Liste n° 7386781031	29010	29/04/2025	39,05 €
Liste n° 7413261131	29010	14/05/2025	149,38 €
Liste n° 7328411631	29010	27/03/2025	11,39 €
<b>Total</b>			<b>502,56 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte cette proposition.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet



La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 033-200092112-20250626-D2025\_1\_16-DE

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025 Délibération 2025-1-17

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Eau Régie- service 290 10 Remboursement d'un usager

Un usager , M. BEAUCHE Rémi (St Seurin sur l'Isle) a réglé 2 fois sa facture par carte bleu.

Notre régisseur n'ayant pas de solution pour le rembourser, il est nécessaire de prendre une délibération pour faire la démarche du remboursement.

Le montant de la facture s'élève à 382,35 € TTC. Elle se décompose ainsi :

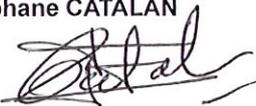
- 166,34 € TTC sur le compte 290 10
- 216,01 € TTC sur le compte 290 20

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte cette proposition.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet



La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 033-200092112-20250626-D2025\_1\_17-DE

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025 Délibération 2025-1-18

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 16	
Présents :	12
Absents :	3
Pouvoirs :	1
Votants :	13
Pour :	13
Contres :	0
Blancs :	0
Abstentions :	0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques LAFON	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	-	x	
CALI - Gours	-	x	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	x
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Eau Régie- service 290 00 Remise gracieuse

Compte tenu de la demande de remise gracieuse sollicitée par la SCI HARPER,

Compte tenu de l'ensemble du dossier présenté,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation CE 2025-1-7 du 10/06/2025,

Le Comité Syndical décide d'attribuer, une remise gracieuse de l'ordre de 95 % sur la facture n° 68280 du 31/10/2023 d'un montant de 9 368,40 €, à savoir un remboursement de 8 868,40 €, et donc un reste à charge de 500 € pour l'utilisateur.

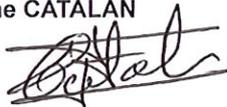
Toutefois, la facture d'eau n° 68280 du 31/10/2023, n'ayant pas été réglée à ce jour, la remise gracieuse ne pourra être applicable qu'après régularisation de cette facture.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte cette proposition.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN




La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 033-200092112-20250626-D205\_1\_18-DE

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025 Délibération 2025-1-19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques LAFON	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	-	x	
CALI - Gours	-	x	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	<i>Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE</i>	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	x
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Eau Régie- service 290 00 Cession de véhicules

Dans le cadre du renouvellement de véhicules composant la flotte de la Régie, trois véhicules sont mis en vente auprès des agents.

Il s'agit des véhicules les plus anciens de la flotte, acquis en 2004 et 2006

En circulation	Immatriculation	Marque	Série / Type	Carburant	Date de première mise en circulation
non	8506 SQ 33	Citroen Berlingo	Véhicule léger	Diesel	20/01/2006
non	2011 SB 33	Citroen Berlingo	Véhicule léger	Diesel	21/12/2004
non	5831 SX 33	Citroen Berlingo	Véhicule léger	Diesel	08/07/2004

Il est précisé que ces véhicules ont été totalement amortis.

3 agents se sont manifestés pour acquérir chacun un véhicule au tarif de 500 € H.T

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation CE 2025-1-8 du 10/06/2025,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à vendre en l'état, les véhicules au prix de 500 € H.T en procédant et signant tous les documents relatifs à la cession ; comme suit :

- Citroën Berlingo, immatriculé 5831 SX 33 au profit de Monsieur Benjamin THIBEAUD
- Citroën Berlingo, immatriculé 2011 SB 33 au profit de Madame Martine DAVIAU
- Citroën Berlingo, immatriculé 8506 SQ 33 au profit de Monsieur Thomas VAN HERSEL

- **AUTORISE** la sortie de l'actif des 3 véhicules inscrits à l'inventaire respectivement sous les n° 2006-2182-002, n° 2005-2182-001 et n°2006-21-82-003

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-20

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 16	
Présents :	12
Absents :	3
Pouvoirs :	1
Votants :	13
Pour :	13
Contres :	0
Blancs :	0
Abstentions :	0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Eau Régie- service 290 00 Demande de subventions PGSSE

La réalisation de l'étude du PGSSE est subventionnable par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 70 %.

Le Comité Syndical du SIAEPAVID demande à l'unanimité une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer l'étude du PGSSE réalisée en interne par le service de la Régie des Eaux du SIAEPAVID.

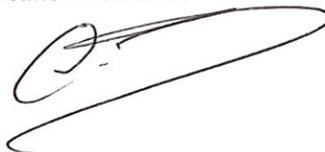
POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN




La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 033-200092112-20250626-D2025\_1\_20-DE

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-21

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 12  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 1

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques LAFON	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	-	x	
CALI - Gours	-	x	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	<i>Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE</i>	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	x
CALI - St Médard de Guizières	<b>Stéphane CATALAN - Président</b>	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Eau Régie – service 290 10 Compte financier unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis CE 2025-1-9 du Conseil d'exploitation de la Régie du 10 juin 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du service 290 00 du SIAEPAVID ;

Vu le Compte Financier Unique ,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ,

Considérant les éléments susvisés :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 027 770,00 €	2 684 090,00 €	4 711 860,00 €
	Titres émis (réalisés) ou recettes	B	740 514,02 €	2 918 698,46 €	3 659 212,48 €
	Restes à réaliser	C	37 500,00 €	0,00 €	37 500,00 €
Dépenses	Autorisations budgétaire total	D	2 424 357,00 €	2 994 500,00 €	5 418 857,00 €
	Mandats émis (réalisés) ou dépenses	E	1 056 665,80 €	2 610 155,49 €	3 666 821,29 €
	Restes à réaliser	F	1 093 119,29 €	0,00 €	1 093 119,29 €
Résultat de l'exercice	= (Titres - Mandats)	G = B-E	-316 151,78 €	308 542,97 €	-7 608,81 €
Résultats antérieurs reportés (Excédent ou Déficit)		H	396 587,54 €	329 583,17 €	726 170,71 €
<b>Solde et Résultat de clôture au 31/12/2024</b>		<b>G+H</b>	<b>80 435,76 €</b>	<b>638 126,14 €</b>	<b>718 561,90 €</b>
Différence entre les restes à réaliser		I = C-F	-1 055 619,29 €	0,00 €	-1 055 619,29 €
<b>Résultat Cumulé</b>		<b>G+H+I</b>	<b>-975 183,53 €</b>	<b>638 126,14 €</b>	<b>-337 057,39 €</b>

Le Comité syndical,

A la majorité des suffrages exprimés, 12 VOIX ( 11 présents et 1 procuration), Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 ,
- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN




La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025 Délibération 2025-1-22

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

Eau Régie – service 290 10  
Affectation du résultat 2024

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de l'exercice	Excédent	308 542,97 €	Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit			Déficit	316 151,78 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	329 583,17 €	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	396 587,54 €
	Déficit			Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent (A1)	638 126,14 €	Résultat comptable cumulé	Excédent	80 435,76 €
	Déficit			Déficit	
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			Affectation du résultat de la section d'investissement		
<b>Si résultat excédentaire (A1)</b> 1- en couverture du besoin réel de financement B dégagé à la section d'investissement ou en dotation complémentaire de réserve (recette budgétaire R1068) 2- en excédent reporté à la section de fonctionnement (recette on budgétaire au compte 110-ligne budgétaire R002 du budget N+1)			<i>Dépenses d'investissement engagées non mandatées</i>		
			1 093 119,29 €		
			<i>Recettes d'investissement restant à réaliser</i>		
			37 500,00 €		
			<i>Solde des restes à réaliser</i>		
			1 055 619,29 €		
			<b>Besoin (B) (-) réel de financement</b>		
			80 435,76 €		
<b>Si résultat déficitaire (A2)</b> Recette non budgétaire au compte 119-déficit reporté à la section de fonctionnement D 002			Excédent (+) réel de financement		

Transcription budgétaire 2025 de l'affectation du résultat 2024				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D 002 Déficit reporté	R 002 excédent reporté	D 001 solde d'exécution N-1	R 001	R 1068
	300 000,00 €		80 435,76 €	338 126,14 €

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN

La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD


Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-23 Annule et Remplace

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrhini COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Eau Régie – servie 290 10 Budget supplémentaire 2025

Le budget supplémentaire a été présenté et validé par le Conseil d'Exploitation de la Régie par délibération CE 2025-1-8 du 10/06/2025.

Il est présenté au comité syndical.

Service 290 10	Sens	Proposé BS I	Report II	BP III	DM IV	Cumulé I+II+III+IV
Fonctionnement	Dépenses	305 000,00 €	0,00 €	3 219 000,00 €	0,00 €	<b>3 524 000,00 €</b>
Fonctionnement	Recettes	410 000,00 €	0,00 €	3 219 000,00 €	0,00 €	<b>3 629 000,00 €</b>
<b>Hypothèse de résultat Fonctionnement : Recettes- Dépenses</b>						<b>105 000,00 €</b>
Investissement	Dépenses	472 000,71 €	1 093 119,29 €	2 392 000,00 €	0,00 €	<b>3 957 120,00 €</b>
Investissement	Recettes	3 414 520,00 €	37 500,00 €	2 392 000,00 €	0,00 €	<b>5 844 020,00 €</b>
<b>Hypothèse de résultat Investissement: Recettes- Dépenses</b>						<b>1 886 900,00 €</b>

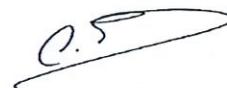
POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 04/07/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Chap	Chapitres	BS	Report	BP	DM	Total
		I	II	III	IV	I+II+III+IV
O11	Charges à caractère général	-105 000,00 €		788 700,00 €		683 700,00 €
O12	Charges de personnel et frais assimilés			1 180 200,00 €		1 180 200,00 €
O14	Atténuations de produits	180 000,00 €		27 000,00 €		207 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	90 000,00 €		30 000,00 €		120 000,00 €
66	Charges financières	100 000,00 €		14 761,45 €		114 761,45 €
67	Charges exceptionnelles			51 000,00 €		51 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	30 000,00 €		70 000,00 €		100 000,00 €
O22	Dépenses imprévues	10 000,00 €		15 000,00 €		25 000,00 €
O23	Virement à la section d'investissement			622 338,55 €		622 338,55 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections			420 000,00 €		420 000,00 €
DOO2	Résultat d'exploitation reporté					0,00 €
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>305 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 219 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 524 000,00 €</b>
O13	Atténuations de charges					0,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marcl	110 000,00 €		3 067 000,00 €		3 177 000,00 €
74	Subventions d'exploitation					0,00 €
75	Autres produits de gestion courante			20 000,00 €		20 000,00 €
76	Produits financiers					0,00 €
77	Produits exceptionnels			2 000,00 €		2 000,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions			75 000,00 €		75 000,00 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections			55 000,00 €		55 000,00 €
ROO2	Résultat d'exploitation reporté	300 000,00 €				300 000,00 €
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>410 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 219 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 629 000,00 €</b>
<b>Résultat de la section de fonctionnement : Recettes -Dépenses</b>						<b>105 000,00 €</b>
20	Immobilisations incorporelles		20 000,00 €			20 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	80 000,00 €				80 000,00 €
23	Immobilisations en cours		40 000,00 €	30 000,00 €		70 000,00 €
	Total des opérations d'équipements	227 000,71 €	1 033 119,29 €	2 162 000,00 €		3 422 120,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €		120 000,00 €		270 000,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations					0,00 €
27	Autres immobilisations financières					0,00 €
O20	Dépenses imprévues	15 000,00 €				15 000,00 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre section			55 000,00 €		55 000,00 €
O41	Opérations patrimoniales			25 000,00 €		25 000,00 €
<b>Total Dépenses d'investissement</b>		<b>472 000,71 €</b>	<b>1 093 119,29 €</b>	<b>2 392 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 957 120,00 €</b>
13	Subventions d'investissement	20 958,10 €	37 500,00 €	299 661,45 €		358 119,55 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 975 000,00 €		1 025 000,00 €		4 000 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	338 126,14 €				338 126,14 €
O21	Virement de la section d'exploitation			622 338,55 €		622 338,55 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre section			420 000,00 €		420 000,00 €
O41	Opérations patrimoniales			25 000,00 €		25 000,00 €
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	80 435,76 €				80 435,76 €
<b>Total Recettes d'investissement</b>		<b>3 414 520,00 €</b>	<b>37 500,00 €</b>	<b>2 392 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 844 020,00 €</b>
<b>Résultat de la section d'investissement : Recettes -Dép</b>						<b>1 886 900,00 €</b>

## xExtrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025 Délibération 2025-1-24

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrhini COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

#### Assainissement Régie- service 290 20 Admission en non-valeurs de créances éteintes ( compte 6542)

Vu les listes transmises par Madame la Responsable du SGC de Coutras,

Vu l'avis favorable CE 2025-1-12 du 10/06/2025 du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux du 10/06/2025,

Compte tenu des justificatifs transmis par la trésorerie, le Comité Syndical, après en avoir délibéré ; décide d'admettre en non-valeurs de créances éteintes pour un montant de **665,86 €** selon la liste ci-après :

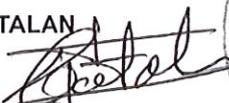
Prénom NOM	Service	Date de la liste	Montant à effacer
liste n° 7265960731	29020	19/02/2025	136,52 €
liste n° 7290980131	29020	05/03/2025	160,33 €
liste n° 7302970731	29020	11/03/2025	293,39 €
liste n° 7386970431	29020	29/04/2025	75,62 €
<b>Total</b>			<b>665,86 €</b>

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte cette proposition.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2025.

Le Président,  
Stéphane CATALAN

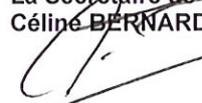


Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet



La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 033-200092112-20250626-D2025\_1\_24-DE

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-25

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Volants : 13  
Pour : 12  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 1

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques LAFON	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	-	x	
CALI - Gours	-	x	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	<i>Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE</i>	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	x
CALI - St Médard de Guizières	<b>Stéphane CATALAN - Président</b>	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Assainissement Régie – service 290 20 Compte financier unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis CE 2025-1-13 du Conseil d'exploitation de la Régie du 10 juin 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du service 290 00 du SIAEPAVID ;

Vu le Compte Financier Unique ,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ,

Considérant les éléments susvisés :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 034 847,31 €	1 536 000,00 €	3 570 847,31 €
	Titres émis (réalisés) ou recettes	B	1 778 598,51 €	1 980 786,66 €	3 759 385,17 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisations budgétaire total	D	2 333 500,00 €	1 812 000,00 €	4 145 500,00 €
	Mandats émis (réalisés) ou dépenses	E	1 045 698,25 €	1 707 864,94 €	2 753 563,19 €
	Restes à réaliser	F	1 025 900,00 €	0,00 €	1 025 900,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>= (Titres - Mandats)</b>	<b>G = B-E</b>	<b>732 900,26 €</b>	<b>272 921,72 €</b>	<b>1 005 821,98 €</b>
Résultats antérieurs reportés (Excédent ou Déficit)		H	298 652,69 €	300 000,00 €	598 652,69 €
<b>Solde et Résultat de clôture au 31/12/2024</b>		<b>G+H</b>	<b>1 031 552,95 €</b>	<b>572 921,72 €</b>	<b>1 604 474,67 €</b>
Différence entre les restes à réaliser		I = C-F	-1 025 900,00 €	0,00 €	-1 025 900,00 €
<b>Résultat Cumulé</b>		<b>G+H+I</b>	<b>5 652,95 €</b>	<b>572 921,72 €</b>	<b>578 574,67 €</b>

Le Comité syndical,

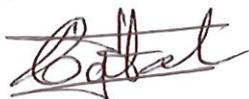
A la majorité des suffrages exprimés, 12 VOIX ( 11 présents et 1 procurations), Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 ,
- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

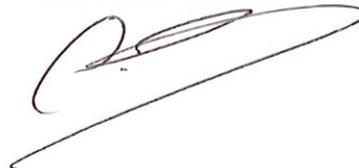
POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN




La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-26

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques LAFON	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	-	x	
CALI - Gours	-	x	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	<i>Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE</i>	x	x
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	x	x
CALI - St Médard de Guizières	<b>Stéphane CATALAN - Président</b>	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	x	x
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrihni COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

### Assainissement Régie – service 290 20 Affectation du résultat 2024

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de l'exercice	Excédent	272921,72€	Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	732 900,26 €
	Déficit			Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	300 000,00 €	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	298 652,69 €
	Déficit			Déficit	
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>Excédent (A1)</b>	<b>572 921,72 €</b>	<b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>Excédent</b>	<b>1 031 552,95 €</b>
	Déficit			Déficit	
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			Affectation du résultat de la section d'investissement		
<b>Si résultat excédentaire (A1)</b>			<i>Dépenses d'investissement engagées non mandatées</i>		
1- en couverture du besoin réel de financement B dégagé à la section d'investissement ou en dotation complémentaire de réserve (recette budgétaire R1068)			1 025 900,00 €		
2- en excédent reporté à la section de fonctionnement (recette on budgétaire au compte 110-ligne budgétaire R002 du budget N+1)			<i>Recettes d'investissement restant à réaliser</i>		
			<b>Solde des restes à réaliser</b>		
			1 025 900,00 €		
<b>Si résultat déficitaire (A2)</b>			<b>Besoin (B) (-) réel de financement</b>		
Recette non budgétaire au compte 119-déficit reporté à la section de fonctionnement D 002			1 031 552,95 €		
			Excédent (+) réel de financement		

Transcription budgétaire 2025 de l'affectation du résultat 2024				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>D 002 Déficit reporté</b>	<b>R 002 excédent reporté</b>	<b>D 001 solde d'exécution N-1</b>	<b>R 001</b>	<b>R 1068</b>
	<b>300 000,00 €</b>		<b>1 031 552,95 €</b>	<b>272 921,72 €</b>

POUR COPIE CONFORME  
 St Médard de Guizières, le 27/06/2025

Le Président,  
 Stéphane CATALAN




La Secrétaire de séance,  
 Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Réunion du Comité Syndical - Séance du 26/06/2025

#### Délibération 2025-1-27 Annule et Remplace

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix-neuf mai par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres  
en exercice : 16  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Contres : 0  
Blancs : 0  
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques LAFON	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	-	X	
CALI - Gours	-	X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX, excusée, pouvoir à M. RESENDE	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN - Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	-	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
<b>TOTAL</b>	<b>13 / 16 délégués</b>	<b>13/16</b>	<b>7/7</b>

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Ludovic VIOLEAU (délégué suppléant de St Médard de Guizières), Esserrhini COLA (délégué suppléant des Eglisottes et Chalaures), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Chargé de Missions), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie).

#### Assainissement Régie – servie 290 20 Budget supplémentaire 2025

Le budget supplémentaire a été présenté et validé par le Conseil d'Exploitation de la Régie par délibération CE 2025-1-13 du 10/06/2025.

Il est présenté au comité syndical.

Service 290 20	Sens	Proposé BS I	Report II	BP III	DM IV	Cumulé I+II+III+IV
Fonctionnement	Dépenses	780 000,00 €	0,00 €	1 639 000,00 €	0,00 €	2 419 000,00 €
Fonctionnement	Recettes	805 000,00 €	0,00 €	1 639 000,00 €	0,00 €	2 444 000,00 €
<b>Hypothèse de résultat Fonctionnement : Re- cettes- Dépenses</b>						<b>25 000,00 €</b>
Investissement	Dépenses	387 000,00 €	1 025 900,00 €	2 804 000,00 €	0,00 €	4 216 900,00 €
Investissement	Recettes	1 554 475,00 €	0,00 €	2 804 000,00 €	0,00 €	4 358 475,00 €
<b>Hypothèse de résultat Investissement: Re- cettes- Dépenses</b>						<b>141 575,00 €</b>

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 04/07/2025

Le Président,  
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,  
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

		BS	Repport	BP	DM	Total
Chap	Chapitres	I	II	II	IV	I+II+III+IV
O11	Charges à caractère général	80 000,00 €		269 300,00 €		349 300,00 €
O12	Charges de personnel et frais assimilés	380 000,00 €		251 500,00 €		631 500,00 €
O14	Atténuations de produits	90 000,00 €		37 000,00 €		127 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	80 000,00 €				80 000,00 €
66	Charges financières	70 000,00 €		85 125,86 €		155 125,86 €
67	Charges exceptionnelles			19 074,14 €		19 074,14 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	10 000,00 €		25 000,00 €		35 000,00 €
O22	Dépenses imprévues	20 000,00 €		2 000,00 €		22 000,00 €
O23	Virement à la section d'investissement			500 000,00 €		500 000,00 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €		450 000,00 €		500 000,00 €
65	autres charges de gestion courante					0,00 €
OO1	Résultat d'exploitation reporté					0,00 €
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>		<b>780 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 639 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 419 000,00 €</b>
70	Ventes produits fabriqués, prestations	375 000,00 €		1 494 000,00 €		1 869 000,00 €
74	Subventions d'exploitation					0,00 €
75	Autres produits de gestion courante					0,00 €
77	Produits exceptionnels					0,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions			25 000,00 €		25 000,00 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000,00 €		120 000,00 €		250 000,00 €
OO2	Résultat d'exploitation reporté	300 000,00 €				300 000,00 €
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>		<b>805 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 639 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 444 000,00 €</b>
<b>Résultat de la section de fonctionnement: Recettes -Dépenses</b>						<b>25 000,00 €</b>
20	Immobilisations incorporelles		2 500,00 €	15 000,00 €		17 500,00 €
21	Immobilisations corporelles			10 000,00 €		10 000,00 €
23	Immobilisations en cours	100 000,00 €	28 200,00 €	560 000,00 €		688 200,00 €
<b>Total des opérations d'équipements</b>		<b>-93 000,00 €</b>	<b>995 200,00 €</b>	<b>1 721 000,00 €</b>		<b>2 623 200,00 €</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000,00 €		375 000,00 €		425 000,00 €
O20	Dépenses imprévues			3 000,00 €		3 000,00 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000,00 €		120 000,00 €		250 000,00 €
O41	Opérations patrimoniales	200 000,00 €				200 000,00 €
DOO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					0,00 €
<b>Total Dépenses d'investissement</b>		<b>387 000,00 €</b>	<b>1 025 900,00 €</b>	<b>2 804 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 216 900,00 €</b>
13	Subventions d'investissement	0,33 €		554 000,00 €		554 000,33 €
16	Emprunts et dettes assimilées			1 300 000,00 €		1 300 000,00 €
23	Immobilisations en cours					0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	272 921,72 €				272 921,72 €
O21	Virement de la section d'exploitation			500 000,00 €		500 000,00 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €		450 000,00 €		500 000,00 €
O41	Opérations patrimoniales	200 000,00 €				200 000,00 €
ROO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 031 552,95 €				1 031 552,95 €
<b>Total Recettes d'investissemnt</b>		<b>1 554 475,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 804 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 358 475,00 €</b>
<b>Résultat de la section d'investissement : Recettes- Dépenses</b>						<b>141 575,00 €</b>